



**HAL**  
open science

## Comment faire un enseignement laïc de la laïcité ?

Soufian Rabhioui

► **To cite this version:**

Soufian Rabhioui. Comment faire un enseignement laïc de la laïcité?. Education. 2020. dumas-03244510

**HAL Id: dumas-03244510**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03244510v1>**

Submitted on 1 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MASTER 2 MEEF**  
Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Mention **Premier degré**

*Année universitaire 2019 - 2020*

**DOSSIER UE 3.5**  
**PHILOSOPHER AVEC LES ENFANTS**  
**HISTOIRE DES IDÉES PÉDAGOGIQUES**  
**SEMESTRE 4**  
**SESSION 1**

« Comment faire un enseignement laïc de la laïcité ? »

Prénom et Nom de l'étudiant : SOUFIAN RABHIOUI

Site de formation : INSPE VILLENEUVE D'ASCQ

Section : 9

Nom de l'enseignant : M. Alain Firode

Discipline à préciser : Mémoire de recherche

Direction  
365 bis rue Jules Guesde – BP 50458 – 59658 Villeneuve d'Ascq cedex  
[inspe-lille-hdf.fr](http://inspe-lille-hdf.fr) / 03 20 79 86 00

## Remerciements

Je voudrais remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire M. Alain Firode professeur des universités au Comue de Lille, maître de conférence à l'université d'Artois, pour sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui ont alimenté grandement ma réflexion, et à qui j'adresse toute ma reconnaissance et ma gratitude.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique de l'INSPE de Villeneuve d'Ascq et les intervenants professionnels qui par leurs apports disciplinaires et thématiques respectifs, m'ont aidé à porter un regard pluriel sur le métier du professeur des écoles et une incitation à adopter la réflexivité dans le cadre de ma pratique future.

## Sommaire

Remerciements .....	
Sommaire .....	
Introduction.....	1
Première partie : La laïcité, selon Catherine Kintzler, et l’enseignement de la laïcité en France .....	2
1-Qu’est ce que c’est la laïcité au sens strict ? .....	2
2-Qu’en t-il de l’enseignement de la laïcité aujourd’hui ? Comment les enseignants enseignent –ils la laïcité ? .....	8
Deuxième partie : Contenus d’enseignement et posture de l’enseignant.....	12
1- Une étude empirique : Les contenus d’enseignement, les supports pédagogiques et les séquences d’enseignements .....	12
2-La posture professionnelle : La neutralité scolaire .....	19
Troisième partie : Comment faire émerger l’individualité ? Proposition d’une séquence pédagogique.....	22
1-L’individualité .....	22
2-Proposition d’une séquence pédagogique :.....	24
Séquence pédagogique : « différence » .....	24
Conclusion.....	34
Retour réflexif sur la posture professionnelle.....	36
Bibliographie / Sitographie : .....	39
Annexes : .....	40
Annexe 1 : Extrait de la fiche pédagogique « 1 jour 1actu » - Semaine du 15 au 21 novembre, Milan. ....	40
Annexe 2 : Deux extraits d’une séquence sur la charte de la laïcité (travaux d’élèves).....	41
Annexe 3 : Extrait d’une ACTION PÉDAGOGIQUE PRÉSENTÉE: « LA LAÏCITÉ AU CYCLE 3» DANS L’ENSEIGNEMENT DE L’EMC ET DANS LA GLOBALITÉ DU PARCOURS CITOYEN .Liaison CM1- CM2-6°Sébastien BELLET -réfèrent académique Parcours citoyen- Académie de Grenoble (9/12/2016). ....	42
Annexe 4 : Une caricature extraite d’une séquence proposée en EMC/Histoire Géographie par l’académie de Strasbourg – 2017.....	42
Annexe 5 : Règles de débat philosophique .....	43
Annexe 6 : Répertoire de mots relevés (album : Le chien bleu) lors de la discussion.....	44
Annexe 7 : Tableau regroupant l’ensemble des propositions des élèves sur les différents types de différences et de similitudes entre eux .....	44
Annexe 8 : Les différences entre les êtres humains (quelques exemples), première catégorisation. ....	45
Annexe 9 : exemples possibles de réponses attendues .....	46
Annexe 10 : Histoire du danseur iranien « Afshin Ghaffarian » .....	47

## Introduction

La laïcité est une question socialement vive, et les événements récents, qu'a connu notre pays, la font ressurgir davantage, et elle est discutée, débattue, critiquée dans l'espace médiatique. Cette notion de la laïcité m'interroge particulièrement dans la mesure où je me place en tant que futur enseignant. Enseigner le principe de la laïcité est une des obligations parmi d'autres et mérite d'être questionnée. Même si certains séminaires ont été consacrés à ce thème dans le cadre du master MEEF, à mon point de vue, ils demeurent insuffisants en matière de réflexion. La juxtaposition d'un ensemble de valeurs et de principes régissant cette question ne me semble pas suffisante. Ma volonté d'approfondir ma réflexion à ce propos me pousse à m'y intéresser davantage. Pour cela, j'ai fait le choix de travailler sur ce thème dans le cadre d'une démarche de recherche impliquant l'esprit critique. Le thème de la laïcité est vaste et riche à la fois. Ainsi, j'ai décidé de porter mon regard sur la laïcité d'un point de vue éducatif, et en particulier la relation entre l'enseignant et l'élève. Se pose, alors, la question de son enseignement. Ma problématique dans ce dossier sera la suivante : **comment faire un enseignement laïc de la laïcité ?**

En effet, la laïcité telle qu'elle est enseignée aujourd'hui me semble plus relever d'une philosophie dite « philosophie de tolérance » qui se base sur un régime de croyance. Autrement dit, toutes les croyances sont admises ou tolérées, mais le sujet doit croire à quelque chose. Or, la laïcité répond « non » à cette affirmation puisque toutes les croyances sont admises qu'on ne croit ou non à quelque chose. Or, si la laïcité est enseignée aujourd'hui à l'école, il est plus que légitime de se poser la question à savoir si l'enseignement de la laïcité est laïc.

Traiter cette problématique, revient entre autres, à dire concrètement comment mettre en accord les contenus de la laïcité et les méthodes employées pour la transmettre ? Pour faire un enseignement laïc de la laïcité, il faut avoir une idée précise de ce que c'est la laïcité. D'abord, il me semble très important d'éclaircir ce terme au sens strict. J'ai choisi de m'appuyer sur l'une des auteures les plus emblématiques en matière de la laïcité, entre autres, la philosophe Catherine Kintzler et plus précisément sur son ouvrage : « *Qu'est-ce que c'est la laïcité ?* » paru en janvier 2007 dans la collection « Chemins philosophiques » éditée par Vrin Collection. Je me suis également appuyé sur les conférences dans lesquelles elle a participé et j'en ai retenu quelques une dans lesquelles elle aborde la question de la

laïcité. (Cf. Bibliographie, Sitographie) que j'ai pu trouver très facilement grâce à un site internet riche qu'elle dirige : [www.mezetulle.fr](http://www.mezetulle.fr) . Ensuite, il s'agira de savoir ce qu'il en est de l'enseignement de la laïcité aujourd'hui, et comment les enseignants enseignent –ils la laïcité. Il ne sera pas question de faire un état des lieux général, car cela me semble très complexe, voire impossible. Néanmoins, je m'attarderai sur les apports de Kintzler à ce sujet et sur mon expérience professionnelle en stage que j'ai effectué en cours de mon master en cycle 3.

Dans la première partie de ce dossier je vais m'appuyer sur les apports de Kintzler pour définir la laïcité au sens strict, et en quoi elle se différencie d'une philosophie de tolérance. Ensuite, je vais évoquer l'enseignement de la laïcité aujourd'hui en France, au regard des prescriptions institutionnelles et comment les enseignants l'enseignent-ils. Dans la seconde partie, j'analyserai quelques supports pédagogiques employés dans des séquences, empruntées des sites académiques de l'Éducation Nationale, et qui sont portées sur le thème de la laïcité. Puis, je m'attarderai sur la posture professionnelle de l'enseignant en matière de neutralité. Dans la dernière partie, je proposerai une séquence pédagogique autour de la notion de l'individualité et de la singularité de l'individu afin de permettre à l'élève de comprendre la laïcité au sens strict comme elle a été définie par Catherine Kintzler. Enfin, après avoir conclu et apporter quelques éléments de réponses à ma problématique, je terminerai par un retour réflexif sur ma future pratique professionnelle, et plus particulièrement répondre aux questions suivantes : comment ce travail de recherche, sur le thème de la laïcité, pourrait s'inscrire dans la constitution d'une posture réflexive professionnelle ? Qu'est ce que ce travail de recherche m'a apporté en tant que futur enseignant ?

## **Première partie : La laïcité, selon Catherine Kintzler, et l'enseignement de la laïcité en France**

### **1-Qu'est ce que c'est la laïcité au sens strict ?**

La laïcité est un principe d'organisation de la société. Pour pouvoir transmettre et faire enseigner la laïcité, il s'agit de comprendre, d'abord, ce que c'est la laïcité et déterminer son intérêt auprès des élèves au sens laïque du terme. Cela permet de présenter une démonstration rationnelle de la notion de la laïcité, c'est à dire de façon laïque sans supposer une adhérence à des croyances ou un enthousiasme commun ou un dogme. Parce

que le dogme est un point de doctrine établi ou regardé comme une vérité, soit pour des raisons morales ou autres, mais pas pour des raisons intellectuellement démonstratives. La laïcité doit être établie comme quelque chose qui serait susceptible d'être fondée rationnellement, pour laquelle on peut faire une démonstration rationnelle. Et c'est d'ailleurs ce que démontre la philosophe Catherine Kintzler : pour elle, la laïcité ne fait pas appel à la croyance. Elle distingue très clairement la laïcité et la tolérance. Il faut bien comprendre ce que c'est la laïcité et de ne pas la confondre avec d'autres valeurs qui lui ressemblent, et en particulier celles qui relèvent de la philosophie de la tolérance. Souvent, il y a une confusion entre laïcité et tolérance.

Dans l'esprit laïc, il y a la question de libre examen et de pensée. Cette exigence de libre examen fait référence à la laïcité elle-même, donc on a l'impression qu'il y a une forme de contradiction : on ne peut pas enseigner comme un dogme l'idée qui nous dit qu'il faut ne rien respecter comme dogme. Cela pose un problème qui n'est pas souvent résolu par les enseignants, qui est celui de présenter la laïcité comme une sorte d'évidence, une adhésion sans se soucier de la nature même de cette adhésion (la nature de la distinction sera détaillée plus loin avec les apports de J. H. Newman).

À côté du problème d'adhésion, qu'en est-il de la confusion souvent commise entre tolérance et laïcité ? Catherine Kintzler analyse les idées de John Locke sur la tolérance : la question que pose Locke (question qui sera abordée plus en détail ci-après) est celle qui consiste à dire : on peut accepter des personnes qui ont des croyances différentes, parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais il n'y a une sorte de personnes qu'on ne peut pas accepter ce sont les athées, car selon Locke, il ne peut pas y avoir de système social sans les croyances communes, une culture commune, une adhésion commune. En défendant cette thèse, cela nous amène à dire qu'il faut une religion civile. Or, l'idée française laïque, qu'on trouve déjà chez Condorcet, considéré comme le penseur de la laïcité, s'est construite contre cette conception, c'est-à-dire qu'une société doit être unie sur autre chose que les religions ou les croyances. Ce qui fait l'unité d'une société dans le cadre laïque c'est l'unité juridique. Nous appartenons tous à une même nation, mais pas parce qu'on adhère à une culture commune. Ce ne sont pas des groupes, dont il s'agit, mais des individus. Il s'agit là d'une philosophie radicalement individualiste. La laïcité protège l'individu et non pas le groupe. Selon Kintzler, la laïcité est un système aménagé qui réserve une place à l'avance à tout individu. Je détaillerai davantage ce point ci-après. La laïcité ne protège pas les idées, mais les personnes.

Après avoir cité brièvement les éléments constitutifs de mon questionnement sur ce que c'est la laïcité, je vais à présent approfondir la notion de la laïcité en me basant sur les apports de l'auteure Catherine Kintzler. Selon l'auteure, la laïcité ce n'est pas la tolérance restreinte de John Locke et ce n'est pas non plus la tolérance élargie. Quand l'auteure évoque la tolérance, ce n'est pas la tolérance comme un régime psychologique, mais bien d'une association politique. Les associations politiques tolérantes et les associations politiques laïques se ressemblent au niveau des droits, et des libertés qu'elles permettent aux individus. Or, il y a une différence entre les deux associations assez importante. D'une part, l'auteure s'attarde souligne des différences conceptuelles. En effet, elle compare le système anglo-saxon et le système français en matière de laïcité en empruntant un exemple au professeur Philip<sup>1</sup> Pettit qui donne une analogie au système de numération. En effet, les Anglo-saxons dans les systèmes de tolérance commencent par 1, ils énumèrent les différentes positions, les différentes communautés en veillant à la coexistence de leurs libertés, et c'est d'ailleurs l'invention de John Locke à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. En revanche, les Français commencent à compter à partir de zéro, c'est-à-dire qu'il y a un espace préalable, à priori, dans lequel la puissance publique s'installe. C'est un espace minimaliste dans lequel aucune prise de position n'est à prendre vis-à-vis des croyances ou des incroyances. Cet espace va installer la liberté pour toutes les positions possibles dans le cadre du droit commun. D'autre part, Catherine Kintzler en expliquant la loi de 1905, dite la loi de séparation de l'église et de l'État, elle dit que dans l'article « 1 » il existe une ponctuation forte : « la république assure la liberté de conscience », donc, il n'est pas du tout question de la religion ou d'incroyances. Ensuite, en poursuivant, elle lit : « ...elle le garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Donc, le libre exercice des cultes n'est pas premier, mais il est déduit de la liberté de conscience, ceci marque l'articulation entre la position zéro (en référence à l'exemple de système de numération cité précédemment) et les autres positions (1,2, 3... etc.). L'énumération va pouvoir se faire dans une association politique à dispositif laïque. Toutes les positions sont licites y compris celles qui n'existent pas dans le cadre du droit commun.<sup>2</sup> Cependant, cette question n'a pas été inventée par les Français au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce n'est pas une question franco-française. Car John Locke, le grand théoricien du régime de la tolérance, l'avait vu dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, poursuit

---

<sup>1</sup> Lors de la conférence de Catherine Kintzler sur la laïcité à Preston en présence d'un ensemble d'intervenants y compris le professeur Philip Pettit. Conférence: Secularism and French Politics Rethinking "laïcité" for the 21st Century. <http://www.mezetulle.net/article-25741617.html>

<sup>2</sup> <http://www.mezetulle.net/article-30525050.html>



l'auteure. Dans sa Lettre sur la tolérance, Locke dit en effet : « *on ne peut pas admettre les incroyants et les athées dans une association politique, parce qu'ils ne peuvent pas former de lien, ils ne sont pas fiables, ils sont déliés.* » La conception de Locke induit, peut-être, implicitement, le besoin du politique à prendre appui sur un modèle de croyance. Kintzler écrit dans son livre<sup>3</sup> : « *un critère pertinent et commode de laïcité ne serait pas fondamentalement la séparation de l'église et de l'État, mais le critère du sort réservé aux non-croyants* ». L'exemple anglo-saxon en est l'exemple, puisque aux États Unis par exemple la question religieuse est invitée dans l'espace politique comme le serment de vérité dans les tribunaux. Pour expliquer ce critère, l'auteure s'appuie sur la Lettre de Locke sur la tolérance, que j'ai évoquée précédemment. En effet, Locke dans sa lettre sur la tolérance dit qu'on va pouvoir admettre toutes les positions et toutes les croyances, mais on ne peut pas admettre dans l'association politique les athées. En dépit de cette conception de la laïcité, qui pourra, d'ailleurs à juste titre, étonner les défenseurs de la laïcité et ses militants, Kintzler considère que John Locke est l'un des premiers penseurs de la laïcité parce qu'il a posé une question, qu'elle appelle, structurante : « Peut-on penser une association politique sur une autre forme que celle de la foi ? Est-ce que le lien politique est de l'ordre de la foi ? L'auteure précise qu'il ne s'agit pas de parler de contenus, car ils n'ont pas eu lieu d'être, puisqu'avec le système de tolérance les contenus sont évacués, mais la forme religieuse demeure et sera la condition de la possibilité de l'association politique. En d'autres termes, on peut croire à ce qu'on veut, mais il faut croire à quelque chose. De ce fait, on entre dans une pensée laïque à partir du moment où on va répondre : non il n'est pas nécessaire de croire à quoi que ce soit. Le lien politique ne s'inspire pas du lien de foi, il ne lui ressemble pas, même si on peut imaginer qu'il y a une adhésion, ce n'est pas du même ordre qu'un lien de la foi. Catherine Kintzler appelle ce lien : « lien autoconstituant » et c'est ce lien laïc qui va être découvert et installé à la Révolution française, et qui consistait à installer une association politique sans devoir rien à tout lien de type religieux, ethnique ou coutumier, etc. Le terme laïcité n'était pas le terme employé à l'époque de la Révolution, car c'est un terme récent qui remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'engagement du citoyen dans une association laïque n'est pas un engagement de croyance, c'est un consentement raisonné, et cela rejoint la notion de l'assentiment notionnel de Newman. D'ailleurs, c'est vers Condorcet que Catherine Kintzler s'est tournée pour aborder ce point, car Condorcet saisit cette question de l'engagement raisonné. Dans son ouvrage *Cinq*

<sup>3</sup> Catherine Kintzler, *Qu'est ce que c'est la laïcité ?*, Paris, Vrin, collection philosophiques, 2007, 128p.

*mémoires sur l'instruction publique* (1791), Condorcet défend l'idée d'une instruction publique basée sur la raison, qui effacerait les inégalités, qui formerait des citoyens instruits, et serait indépendante du dogme religieux. Il est à rappeler qu'au moment de la Révolution française, les avis sont divisés sur cette question, puisque il y avait aussi des croyants aux liens politiques. Ce retournement opéré à la Révolution française est riche selon Kintzler, car on peut en tirer la plupart des propriétés du concept de la laïcité :

**1-**Les religions constituées ne pourront pas faire la loi en tant qu'elles sont des religions, mais elles jouiront bien sûr de la liberté de culte dans le cadre du droit commun. Mais, c'est plutôt l'inverse qui est intéressant du point de vue de la philosophie politique c'est que la loi ne peut pas s'ériger elle-même en foi, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de religion civile. C'est le moment civil des religions qu'est évacué par un système laïque, la foi n'a pas à faire la loi, les incroyances non plus, et inversement la loi n'a pas à se présenter en tant qu'article de foi. C'est un consentement raisonné : c'est le peuple par l'intermédiaire de ses représentants qui va produire sa législation autoconstituante, mais aussi la défaire, la modifier, etc.

**2-**La laïcité est un minimalisme. Kintzler reprend l'exemple de numération pour dire qu'on part à zéro et tout individu qui veut y rester est libre de le faire. La loi peut être faite sans besoin de croire ou de proclamer des valeurs.

**3-**La puissance publique est neutre face à la croyance où l'incroyance, que ce soit dans la loi ou dans les discours tenus en son nom, et ce, partout où la puissance publique est exercée. C'est cela qu'appelle l'auteure, à strictement parler, le principe de la laïcité qui rend possible, dans la société civile, l'application du principe de la tolérance sous réserve du respect du droit commun : on peut critiquer la religion chrétienne et le manifester publiquement sans s'attirer les foudres d'une législation sur le blasphème.

Alors, le régime de la laïcité fait du principe de la tolérance un principe subordonné au principe de la laïcité : <sup>4</sup>« *on commence par zéro, par se mettre un bandeau sur les yeux du côté de la puissance publique, pour rendre possible le déploiement (1, 2, 3, 4...) du côté de la société civile.* ». Donc, il n'y a pas d'obligation d'appartenance dans un régime laïque. Tout citoyen peut être laïc et croyant, ou laïque et incroyant, la laïcité ne s'oppose à aucune religion, sauf à la religion civile. Catherine Kintzler dit dans son livre : « *Qu'est ce que c'est la laïcité ?* » que la laïcité est susceptible de dérives. L'auteure en

---

<sup>4</sup> La laïcité, ou partir de zéro - Intervention aux Rencontres Laïques Internationales de Saint-Denis – le 4 et 5 avril 2009.

s'interrogeant sur ce que ça veut dire « le principe » de la laïcité, a abouti à l'idée qui consiste à ne pas confondre « principe » de laïcité et « régime » de laïcité. Le principe de laïcité est contenu dans le régime de laïcité. Le principe de laïcité c'est le principe zéro, évoqué précédemment, soit l'idée que la puissance publique s'abstient de toutes positions, en faveur ou en défaveur à l'égard des positions religieuses, des croyances, etc. : c'est le principe d'abstention, mais son champ d'action est limité. Or, le reste, soit la société civile, est un domaine illimité et ce n'est pas le principe d'abstention qui s'applique, mais bien au contraire, c'est le principe de liberté. Il s'opère un va-et-vient incessant entre ces deux principes. L'élève qui se présente à l'école se défait du signe ostentatoire, puis il le remet quand il sort de l'école et cela on oublie souvent de le dire, et c'est ce qu'appelle Catherine Kintzler ; la respiration laïque. Si on recouvre les deux principes l'un par l'autre on aboutit à deux dérives : première dérive (non pas au sens chronologique) : si l'on prétend appliquer le principe de laïcité partout : on abolit la liberté d'expression (on peut plus porter de Croix, ou de Kippa, on ne prend aucune position religieuse par exemple), mais c'est le contraire de la liberté. La question donc est de se demander à quoi bon le principe de laïcité s'il ne libère rien ? C'est une dérive extrémiste, une dérive de l'extrême droite. En d'autres termes, on relègue l'expression religieuse par exemple, non plus dans la sphère privée, mais dans l'intimité. La deuxième dérive, la plus répandue, selon Kintzler : on va prétendre l'application du principe de liberté d'expression, et de libre affichage par exemple, dans le domaine de l'autorité publique : on peut faire la loi au nom d'une religion, la loi peut se réclamer de référence religieuse ou appliquer des préceptes religieux. Cette deuxième dérive est diffuse et ambiante et par laquelle on amène le décompte, pour reprendre le système de numération, à «Un», car l'autorité politique serait communautarisée. Donc, dans les deux cas ce n'est plus de la laïcité, dit Kintzler, mais une « laïcité adjectivée », une laïcité accommodante, plurielle, positive, etc.

La France a dû installer la laïcité non pas face à un pluralisme religieux, mais face à une religion dominante. Les évènements qui la font ressurgir ne font que la renforcer et la préciser. Catherine Kintzler dit que c'est « une bonne chose » en évoquant comme exemple la crise de 1989, dite « l'affaire du foulard » (une dénomination journalistique).

<sup>5</sup>Elle insiste sur la nécessité d'avoir une culture critique et d'opposer à l'idée qui consiste à dire que toutes les opinions se valent, c'est mon choix, etc., et *qu'il est important d'élever les esprits, et c'est pour cette raison qu'elle a beaucoup travaillé sur*

les questions d'éducation. Elle poursuit en disant qu'il faut donner ce qu'elle appelle de «la nourriture» «assimilable et masticables»<sup>5</sup> (à titre de précision, cette formulation a été rapportée lors d'un entretien). Cela m'amène à me poser la question, après avoir évoqué la notion de la laïcité au sens strict, à travers la lecture de l'ouvrage de Catherine Kintzler : **qu'en t-il de l'enseignement de la laïcité aujourd'hui ? Comment les enseignants enseignent –ils la laïcité ?**

## 2-Qu'en t-il de l'enseignement de la laïcité aujourd'hui ? Comment les enseignants enseignent –ils la laïcité ?

La question de la laïcité est explicitement désignée dans le curriculum, et prends une part non négligeable dans le cadre des enseignements. Elle est certes abordée en Éducation civique et morale, mais elle est également souvent inscrite dans le cadre du prolongement disciplinaire pour être liée à d'autres disciplines comme l'histoire-Géographie (avec une approche historique), ou les arts visuels (mise en place d'un atelier BD qui retranscrit les valeurs de la république, etc.)<sup>6</sup> «Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature. Pour soutenir les professeurs, les directeurs d'école et les chefs d'établissements qui sont parfois confrontés à des remises en cause du principe de la laïcité, il a été mis en place un nouveau dispositif». Le ministère a mis en place des équipes académiques de la laïcité et du fait religieux pour apporter des réponses aux équipes pédagogiques et éducatives. Un vade-mecum laïcité a été même mis en place pour apporter des réponses d'ordre juridique aux équipes éducatives. En somme, il s'agit bien là d'une préoccupation de la puissance publique et d'une volonté d'accompagnement et de soutien. Dès lors, on peut se demander comment le principe de laïcité et son sens sont transmis aux élèves.

Force est de constater que la laïcité à la manière dont elle est enseignée aux élèves, demeure comme une sorte d'évidence, d'une adhérence « demandée » sans se soucier de la nature même de cette adhésion, et ce point sera démontré un peu plus tard dans ce dossier. Quel type d'adhésion devra être suscité chez les élèves à travers l'enseignant ? John Henry Newman dans son ouvrage **Grammaire de l'assentiment** (An Essay in Aid of a Grammar

<sup>5</sup> [www.express.fr](http://www.express.fr) (entretien publié le 17/09/2019, Catherine Kintzler)

<sup>6</sup> [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

of Assent ou Grammar of Assent), 1870, en recherchant les mécanismes humains, psychologiques et rationnels qui conduisent une personne à l'assentiment (l'assentiment au sens de l'adhésion), distingue entre deux types d'assentiment : l'assentiment notionnel et l'assentiment réel. Le premier est l'assentiment notionnel, ou l'assentiment au vrai : c'est une adhésion à la vraie issue de la certitude à des raisonnements, qui se situe au niveau des idées et de la raison, de la logique scientifique, donc une adhésion rationnelle. Le second, en revanche, selon Newman, est lié à la personne, il ne vient pas de l'intelligence, mais d'un contact vivant avec l'être, et il engage non seulement l'intelligence, mais également le désir, la volonté et l'action, comme les croyances religieuses.

Donc, l'enseignement de la laïcité qui suscite chez les élèves une adhésion au réel, et non pas une adhésion rationnelle, est un enseignement qui glissera vers un enseignement dogmatique relevant des croyances. Or, l'école est un espace qui fait partie des dispositifs constitutifs de la liberté, parce qu'elle accueille des libertés en voie de constitution. C'est pour cela qu'il faut un espace critique commun, d'un moment de détour, de retrait et de doute. Ce dispositif constitutif de la liberté, qu'est l'école, doit laisser place à une adhésion rationnelle, de la part des élèves, au principe de laïcité, car, à défaut, c'est le dispositif lui-même qui est remis en cause : on ne peut pas transmettre la laïcité d'un point de vue notionnel, qui s'oppose à une adhésion rationnelle, car elle risque de mettre en péril le dispositif dans lequel elle s'enseigne, et s'exerce, soit un espace de liberté.

Ce n'est pas en faisant défiler les différentes positions devant l'élève que ce dernier va se construire un regard critique. Si on fait que juxtaposer les différentes communautés et dire que chaque communauté fait ce qu'elle veut, chacun, dans ce cas là, restera sur sa position. Alors, si l'adhésion au principe de laïcité n'est pas rationnelle, et si l'enseignement en soi ne suscite pas chez l'élève des moments de doute, de recul, des questionnements, une mise à distance, le risque de transmettre un enseignement dogmatique de la laïcité est très probable.

Catherine Kintzler, lors d'une interview avec SE-UNSA publié le 11 février 2015 sur la Laïcité et École, dit : « *Il faut passer par la nécessité de la crise, une sorte de mise à distance. Une mise à distance de ce que l'on croit penser, de ce que l'on croit être ; c'est nécessaire pour tout le monde, aussi bien pour l'enfant du médecin ou du cadre que pour celui de l'ouvrier ou du paysan, celui du chômeur.* » Elle poursuit en disant que c'est un moment où on fait un pas au-delà de la simple tolérance, en dehors de son appartenance. Autrement-dit, l'enseignant doit susciter chez l'élève de la curiosité, du doute et ce doute doit être non seulement permis, mais requis. Il est

question, clairement, de ne pas adhérer à tout type de dogmatisme, de ne pas se conforter dans des évidences. Il n'est pas question de rompre avec son appartenance à une communauté, mais il s'agit de comprendre que l'élève à un certain moment il n'a à faire qu'à sa propre pensée sans que rien ne contraigne sa liberté.

Lors d'un stage que j'ai effectué en classe de CM2 en cycle III, j'ai fait le choix de mener une séance sur le thème de la laïcité. J'étais loin de saisir, moi-même le principe de la laïcité comme je l'ai évoqué dans ce dossier, à travers Catherine Kintzler. La tâche semblait facile, à priori. Or, en concertation avec l'enseignante titulaire, il a été convenu que je me base sur deux supports : le premier est la charte de la laïcité, le second est une bande dessinée (BD) d'une page dans laquelle figure deux personnages en interaction : un père et sa fille dans un marché. Les autres personnages de la BD sont des personnes portant des signes religieux et d'autres sans signe distinctif apparent. La fille pose des questions à son père pour comprendre la raison pour laquelle une personne porte un signe religieux ou non. À travers ces deux supports, il était question, dans la séance, de susciter chez les élèves des questionnements afin de dégager les principes de liberté de conscience, de culte et les mettre en articulation avec la charte de la laïcité. Or, la tâche était très complexe et un ensemble de questions ont été posées sans que je puisse apporter une réponse constructive amenant vers un débat ou solliciter au moins la curiosité des élèves. Trois problèmes se sont posés : premièrement, il était inapproprié de mener une séance sur le thème de la laïcité si l'on ne maîtrise pas soi-même la notion. Deuxièmement : la posture magistrale adoptée face aux élèves n'était pas propice à l'échange et au débat. Troisièmement : les supports choisis n'étaient pas pertinents puisqu'ils ne faisaient que juxtaposer les principes de liberté de culte et conscience sans aucune réflexivité. De plus, la BD partait des différences constatées. En effet, l'échange entre le père et la fille évoquait les différents personnages qui portent ou non des signes religieux constatés par la fille. Le père justifie leur liberté d'affichage en lieu public en se référant à la loi sur la laïcité. En somme, il s'agit bien là d'une tolérance exprimée à l'égard des personnages de la BD ce qui reflète une conception basée sur la tolérance et non sur la laïcité, et qui se rapproche, à juste titre, de la conception de John Locke basée sur la tolérance. Je parlais d'une constatation des différences et des croyances des personnages.

A l'issue de cette séance, et après avoir tenté d'apporter un retour réflexif sur ma démarche, j'ai discuté avec les enseignantes à propos de cette séance, et immédiatement le thème de la laïcité est vu comme un exercice difficile. Les conclusions que j'ai pu en tirer sont : premièrement, se donner à l'exercice d'enseigner la laïcité est loin d'être une tâche

facile, elle impose préalablement de bien saisir la notion de la laïcité, en ayant non seulement une approche institutionnelle de la notion, mais cette dernière doit être enrichie par des lectures scientifiques, philosophiques. Deuxièmement, la mise en place d'une séance impose d'abord une auto-réflexion de l'enseignant avant de susciter celle des élèves : à quoi adhèrent les élèves ? Quel type d'adhésion ? Etc. Troisièmement, être attentif à ne pas glisser vers le dogmatisme ou vers une conception basée sur la liberté (la conception de John Locke), et cela suppose, entre autres, de questionner les supports pédagogiques avant de les mettre en œuvre, car chaque support mis au service de l'élève renvoie à une manière d'aborder la notion de la laïcité (comme l'exemple de la BD que j'ai cité : on part d'une constatation des différences).

Pour faire un enseignement laïc de la laïcité il est nécessaire d'éclaircir la notion de laïcité au sens strict. J'ai tenté de dresser un constat provisoire de l'enseignement de la laïcité aujourd'hui, et en particulier à travers les enseignants, en me basant sur les propos de Kintzler et mon expérience en stage en classe de CM2. Il en ressort, qu'il y a, d'une part, une confusion entre le principe de la laïcité et le principe de la tolérance, et que c'est plutôt la tolérance qui semble être privilégiée, implicitement et inconsciemment. D'autre part, je constate également qu'il y a une sollicitation, peut être implicite, des élèves par les enseignants à une adhésion « réelle » pour reprendre le terme de Newmann, et qui ne font pas appel à l'esprit critique pour guider vers une adhésion rationnelle.

Cette constatation m'amène à questionner la pratique pédagogique enseignante et en particulier les outils, les supports pédagogiques employés et les contenus d'enseignements, ainsi que la posture de l'enseignant.

## Deuxième partie : Contenus d'enseignement et posture de l'enseignant

Dans un premier temps, je présenterai des documents<sup>7</sup> et des extraits de séquences sur lesquelles j'ai travaillé, suivi d'une analyse basée sur les apports théoriques évoqués dans la première partie. Ensuite, j'apporterai un éclairage sur la posture professionnelle, en termes de neutralité, nécessaire lors de la mise en œuvre des séquences d'enseignement sur la laïcité, d'une manière générale.

### 1- Une étude empirique : Les contenus d'enseignement, les supports pédagogiques et les séquences d'enseignements

Le premier document que je souhaite aborder dans le cadre de cette partie est une mini bande dessinée qui m'a été fortement recommandée. En effet, lors de mon stage l'année dernière en master 1, dans une classe de CM2 en cycle 3 en zone d'éducation prioritaire, j'avais fait le choix de mener une séance sur la laïcité. Après une recherche documentée et un entretien préalable à ma séance, l'enseignante titulaire m'a conseillée de m'appuyer sur un support pédagogique recommandé par l'inspection de l'éducation nationale (IEN). Ce document est « une mini » bande dessinée éditée » par le magazine « Astrapi » n° du 1 juin 2015, intitulé : <sup>8</sup>« ça veut dire quoi, la « laïcité » ? ».

Le but de cette recommandation était d'apporter une touche ludique à cet enseignement de la laïcité qui, selon le personnel enseignant avec qui j'ai eu des échanges à propos de ma séance, n'est pas facile à mettre en œuvre en raison de la polémique que cette question suscite en particulier dans les quartiers dits « sensibles ». Ce support pédagogique me permettrait selon l'enseignante titulaire de ne pas rester figer dans une approche trop rigide en me basant uniquement sur la charte de la laïcité qui était mon second support pédagogique. Sur la bande dessinée (BD), dans un marché figurent des personnages, un père et sa fille qui échangent sous forme de questions / réponses de l'apparence physique et des croyances des personnes présentes dans ce marché. Je rappelle que cette BD a comme objectif de répondre à la question posée en apportant des explications plutôt simples et ludiques à la portée des élèves. Or, en analysant les propos des interlocuteurs et les personnages présents il est clairement question, ici, de constater les différences.

---

<sup>7</sup> Toutes les séquences et les documents cités sont extraits des sites académiques et leur mise en œuvre a été recommandée par le site académique référencié (voir Sitographie).

<sup>8</sup> <https://www.bayard-jeunesse.com/actualites/laicite-comment-en-parler-aux-enfants>



En effet, certains personnages cités sont croyants et d'autres non croyants. Le dialogue entre le père et sa fille fait relever les différences des croyances. D'ailleurs, le dialogue se termine bien par citer ce terme de différence entre des personnes qui font référence à un groupe d'individus, à une communauté religieuse en quelque sorte. Or, selon Condorcet la société laïque doit être unie sur autre chose que les religions ou les croyances. Cela ne veut pas dire que les croyances sont contraires à l'idée condorcétienne. Ce qui fait l'unité d'une société dans le cadre laïque c'est l'unité juridique. Condorcet dit que nous sommes une société d'individus. La différence à laquelle fait référence cette BD est une particularité qui renvoie à un groupe d'individus et non pas à des individus avec leur singularité. Il s'agit, de ce fait, d'une unité culturelle qui vise de « vivre tous ensemble », un vivre ensemble social. Nous appartenons tous à une même nation, mais pas parce qu'on adhère à une culture commune. Ce ne sont pas des groupes, dont il s'agit, mais des individus, il s'agit là d'une philosophie radicalement individualiste. La laïcité protège l'individu et non pas le groupe. Selon Kintzler, la laïcité est un système aménagé qui réserve une place à l'avance à tout individu. Donc, dans le cadre de ce support pédagogique, on se rapproche davantage d'une philosophie de tolérance plutôt que d'une philosophie de la laïcité.

Le second support sur lequel je me suis appuyé est<sup>9</sup> une fiche pédagogique intitulée « 1jour 1actu » (annexe 1) : « la charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants » cycle III et collège, fiche n° 11 publiée pour la semaine du 15 ou 21 novembre 2013 et qui est toujours en ligne sur le site de l'IEN<sup>10</sup> de Saint Gervais (académie de Grenoble). Cette fiche est à la disposition des enseignants dans l'espace pédagogique du site. A la lecture de cette fiche, je me suis arrêté aux activités numéro 5, 6 et 7. Dans l'activité numéro 5, l'élève doit compléter des phrases en choisissant le mot correspondant parmi ceux proposés, et on peut lire la deuxième phrase pour laquelle l'élève doit répondre :

« *A l'école je dois faire preuve de respect et de tolérance.* ». Le mot « tolérance » apparaît dans l'activité 6 comme synonyme du mot respect avec d'autres mots comme : « estime », « civilité », et « politesse ». L'appellation « synonyme » n'est pas tout à fait appropriée puisqu'il s'agit plutôt d'un champ lexical. Dans l'activité 7 je lis : « - *Je respecte les autres élèves, même s'ils sont différents.* ». Le mot « paix » apparaît 4 fois, le mot « tolérance »

---

<sup>9</sup> <https://www.1jour1actu.com/wp-content/uploads/seance-actu-numero11-lachartelaicite.pdf>

<sup>10</sup> <http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article1562>

2 fois, le mot « laïcité » 4 fois, et le mot respect » 11 fois. Ces exercices censés vérifier la compréhension de la charte de la laïcité aux élèves n'abordent pas tout à fait l'ensemble de la charte. C'est un exercice pêle mêle qui risque d'induire la confusion chez élève, tous les termes se valent : respect, tolérance, laïcité, paix...Il est question implicitement de viser une sorte de paix sociale en évoquant le respect dans le cadre de cette activité. Bien évidemment le respect est une valeur à laquelle il faut accorder du crédit. Or, dans le cas présenté ici, ce terme cité à onze reprises fait de cette fiche une sorte de manifeste du bon élève, celui qui se comporte correctement avec ses camarades, respectant l'institution et ses pairs en vue d'une paix sociale. Je remarque que ce qui est véritablement recherché, d'une manière peut être implicite et / ou maladroite, est l'adhésion du groupe pour un vivre ensemble social qui suppose de la convivialité et une certaine sympathie. Comme le dit Catherine Kinzler : « *La fraternité républicaine réunit des sujets de droit qui n'ont pas d'autre motif pour se réunir que d'assurer leur propre liberté par la loi et qui peuvent déployer leur singularité. Elle ne réunit pas des « potes » : elle demande au contraire à chacun de respecter les droits de tous ceux qui ne sont pas ses potes.* ». Nous sommes, encore une fois, dans une conception plutôt proche d'une philosophie de la tolérance que d'une philosophie de la laïcité.

Le troisième support que j'ai analysé est celui de deux extraits d'une séquence sur la charte de la laïcité (travaux d'élèves) (annexe 2)<sup>11</sup> mise en ligne par l'académie de Grenoble. L'enseignante, lors de la séance 4, après avoir recontextualisé les enseignements de la séance précédente, donne la consigne suivante : « *Aujourd'hui, vous allez dessiner sous forme de petite bande dessinée ou d'images l'article que vous avez eu à traiter la dernière fois. Vous disposez de plusieurs supports (montrer): des planches de 1 vignette, 2 vignettes, 3 ou 4 vignettes. Vous devez avoir à l'esprit que lorsque quelqu'un regardera votre B.D. ou votre dessin, il devra tout de suite comprendre la scène et l'associer à l'article qui lui correspond.*». A l'issue de cette demande, les élèves ont produit des bandes dessinées (annexe 2). Je remarque que les élèves n'ont pas omis de citer des références religieuses dans leurs travaux. La notion de la laïcité comprise par les élèves semble, peut être, être comprise d'un point de vue pluraliste (du pluralisme) et non pas d'un point singulier. Les individus semblent représentatifs d'un culte, ou d'une

---

<sup>11</sup> [www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte\\_laicite\\_mai\\_2014.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte_laicite_mai_2014.pdf)

communauté. Cela revient à dire qu'on différencie les individus à travers leurs croyances. Donc, comme le précisait Catherine Kinzler, il y a différentes religions, différentes communautés et il faut les faire exister ensemble, les fédérer. Et la plupart du temps cette fédération s'appuie sur ce qu'il y a de commun : c'est l'idée que tous croient à quelque chose, ou du moins à des valeurs et que sans ces valeurs, le lien politique ne peut pas être construit valablement. C'est le « 1 » de Philip PÉTTIT. Dans cet exercice, nous sommes dans la philosophie de John Locke et non pas dans une philosophie de la laïcité.

Un autre document que j'ai choisi d'analyser est un document intitulé : « un débat sur la laïcité, agir pour vivre ensemble » (annexe 3). Dans ce dossier pédagogique qui a été rédigé à l'occasion de la journée de la laïcité (le 9 décembre 2016), plusieurs productions ont été présentées. L'objectif du débat sur la laïcité est d'emblée posé, il s'agit du vivre ensemble. Je relève les termes suivants : '*respect des croyances des autres et la construction d'une culture commune*'. Comme cela a été précisé dans l'analyse des supports précédents, la laïcité n'a pas pour vocation le vivre ensemble social, mais le vivre ensemble de la communauté politique. Ce terme de « vivre ensemble » est un terme glissant qui, faute d'être éclairci et défini clairement dans le cadre du débat, peut renvoyer à des compréhensions distinctes selon les élèves. Selon le principe de la laïcité en référence à la définition de Kintzler, il ne s'agit pas d'un vivre ensemble qui exigerait de l'élève d'être gentil ou « sympa » avec ses camarades, autrement-dit un lien social, mais d'un vivre ensemble au sein de l'association politiques. On ne cherche pas à unir des groupes de personnes, mais des individus avec leur singularité, ce qui compte c'est le respect des lois et des devoirs et avoir la liberté de jouir des ses droits civiques dans le cadre de la loi. Ce qui suppose que l'unité d'une communauté nationale, ou le vivre ensemble d'une association politique, est une unité abstraite et juridique, c'est-à-dire le fait d'avoir certains droits et obligations. On n'exige rien d'un individu pour qu'il appartienne à l'État laïc, sauf d'obéir à des lois et d'avoir certain droits. Dans cet extrait il est écrit : '*construction d'une culture commune*', mais dans la philosophie de la laïcité il ne s'agit pas de « façonner » un ciment culturel, mais un ciment juridique. Le deuxième terme c'est : « *respect des croyances des autres* ». Or, quand on cite les croyances, on cite par extension les croyants, soit les sujets de ces croyances. Cependant, il existe également des individus non croyants et qui ne figurent pas. Je proposerai de dire : le respect les croyances ou des incroyances, car par « croyances » on s'adresse, et il faut le dire, implicitement à ceux qui croient à une religion et on écarte les non croyants. Cette approche relève plus d'une philosophie de

tolérance car on admet tous les individus du moment où ils croient à quelque chose. Par ailleurs, si on réduit la laïcité au respect des croyances seulement, cela peut conduire<sup>12</sup> à la limitation de la liberté pour les non-croyants ou les indifférents : on leur demandera en effet de «respecter » les religions –cette notion vague de « respect des religions » peut conduire tout droit à une législation sur le blasphème.

Le dernier support pédagogique<sup>13</sup> est une caricature prise dans une proposition de séquence publiée sur le site académique de Strasbourg montrant la caricature d'un enfant à l'entrée d'une école devant laquelle l'artiste a dessiné un portique de sécurité. Ce document est à présenter aux élèves afin de permettre à l'enseignant d'atteindre les objectifs suivants (relevés sur la séquence pédagogique) : Réaliser une évaluation diagnostique et faire ressurgir les représentations des élèves sur la question de la laïcité ; développer l'esprit critique en veillant à la qualité et la fiabilité des informations. Sur la caricature on voit une boîte qu'est posée sur une table contenant des objets symbolisant les trois religions monothéistes. Ces « objets » font supposer que des enfants appartenant à ces cultes par leurs croyances ont franchi l'entrée de l'école et ont laissé leurs croyances à l'entrée. Cette caricature qui porte le titre : « *la charte de la laïcité à l'école* » explique aux enfants que la laïcité c'est laisser ses croyances à l'extérieur de l'école car elles n'ont pas lieu d'être dans l'enceinte de l'école. Le dessin du portique de sécurité muni d'un gyrophare indique la notion d'alerte. Première remarque : Aucun symbole n'est désigné ou déposé dans la boîte qui représenterait les non croyants par exemple. Qu'en t-il des athées, des agnostiques, des sceptiques, des indifférents et même de ceux qui n'existent pas ? Cette caricature se focalise uniquement sur les croyants. Deuxième remarque : Je suppose l'idée suivante : On admet que si les croyances ne sont pas admises à l'école c'est pour éviter tout prosélytisme qui cherchera à susciter voire forcer l'adhésion à un culte ou un autre, entre autres. Si un élève est croyant il a le droit de franchir l'entrée de l'école à condition de laisser ses croyances à l'entrée de l'école. Or, un élève athée a le droit d'entrer sans s'en soucier. De ce fait, il peut parfaitement faire le prosélytisme de l'athéisme. Encore une fois, les non croyants ne sont pas désignés comme dans le support étudié précédemment. Les croyances semblent être le critère de sélection des individus,

---

<sup>12</sup> Catherine Kinzler « La laïcité en acte pour mieux vivre ensemble », compte rendu de la Journée Régionale de la Laïcité, Samedi 25 Janvier 2014 organisée à l'Hôtel de Région -Salle des Délibérations à Lyon.

<sup>13</sup> [https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/EMC/14\\_.\\_Travailler\\_autour\\_de\\_la\\_charte\\_de\\_la\\_laicite.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/EMC/14_._Travailler_autour_de_la_charte_de_la_laicite.pdf)

une référence à des groupes d'individus appartenant à une communauté ou un culte. L'école en application de la charte de la laïcité, selon cette caricature, use du critère de la croyance pour sélectionner les individus qui ont le droit de franchir la porte de l'école, et ceux qui en détiennent une doivent s'en séparer pour accéder à l'école. La philosophie de la laïcité s'adresse aux individus avec leur singularité et non pas avec leur particularités. Troisième remarque : Cette caricature interroge l'existant, c'est-à-dire qu'il y a différentes religions, différentes communautés et il faut les faire exister ensemble. C'est la croyance qui est le point commun entre les religions, les communautés, etc. Le lien politique est donc construit sur la base des croyances et donc nous sommes dans une construction qui prend comme modèle le modèle religieux. C'est le « 1 » de Philip PETTIT. Or, Le modèle de la laïcité commence par zéro, cela veut dire que <sup>14</sup>« toutes les croyances, incroyances et positions vont s'inscrire dans un espace qui les rend possibles ensemble, y compris celles qui n'existent pas ici et maintenant ». Et pour construire cet espace, il faut supposer que le lien politique est totalement étranger à tout autre lien, qu'il n'a pas besoin d'un modèle préalable de type religieux. En somme, la boîte devrait contenir les croyances, les incroyances, les agnostiques, les sceptiques, ou les indifférents et même ceux qui n'existent pas. L'enfant dessiné devrait être accompagné d'une sorte d'individu possible qui aurait pu être dessiné sous forme de silhouette pointillée, une sorte d'un possible autrui à qui on réserve une place. Le portique de sécurité avec sa connotation très sécuritaire rompt avec l'idée du dialogue et de débat à l'image d'un portique qui détecterait tout objet dangereux menaçant l'ordre public.

Après analyse de ce document, il est fort probable que les élèves relèvent les points négatifs de cette caricature et expliquent les raisons pour lesquelles les croyances religieuses ne sont pas admises à l'école en évoquant principalement le vivre ensemble. La démarche de l'enseignant serait, on peut le supposer, de relever les termes utilisés par les élèves et qui figurent dans la charte de la laïcité, puisque cette dernière est présentée plus tard dans la séquence. L'étayage qui sera réalisé par le professeur lors de la mise en commun risque certainement, à mon sens, de glisser vers la notion de la tolérance qui sera présente peut être pas d'une manière explicite mais l'emploi de synonymes renvoyant à son sens est très probable. Le choix de ce support peut être pertinent si le professeur évoque d'une manière claire et explicite la notion de la laïcité en faisant attention à ne pas

---

<sup>14</sup> Catherine Kintzler « La laïcité en acte pour mieux vivre ensemble », compte rendu (page 21) de la Journée Régionale de la Laïcité, Samedi 25 Janvier 2014 organisée à l'Hôtel de Région -Salle des Délibérations à Lyon.

la confondre avec la notion de la tolérance. Que la laïcité s'adresse aux individus avec leurs singularités et non pas aux groupes avec leur pluralisme, que quand on évoque le vivre ensemble, il s'agit bien du vivre ensemble de l'association politique et non pas un vivre ensemble pour créer un lien social, entre autres. Or, dans la séquence proposée par l'académie, ces points de vigilance ne sont pas thématiques, ce qui témoigne d'une possible retraduction de la notion de la laïcité en fonction d'enseignants, selon leur formation, leur pratique, leur lieu d'exercice, et du public scolaire visé, etc. Certes la démarche n'est pas simple, mais il est plus que primordial de prendre soin de bien choisir les supports pédagogiques sur lesquels travaille l'enseignant dans le cadre d'une séquence autour de la laïcité.

L'ensemble des documents pédagogiques étudiés dans le cadre de ce dossier relèvent plutôt d'une approche de la notion de la tolérance que du principe de la laïcité. Cela a été démontré au travers l'analyse faite sur la base des apports théoriques apportés dans la première partie de ce dossier. Il me semble important de bien se saisir du principe de la laïcité et de la comprendre au sens large du terme. Aussi, je pense qu'il ne faut pas l'enfermer, lors de son enseignement dans l'espace scolaire, à travers la charte de la laïcité à l'école. La charte de la laïcité est un document incontournable et figure dans toutes les séquences que j'ai pu consulter. Bien entendu c'est un document officiel qui est préconisé par le ministère de l'Éducation Nationale. Néanmoins, la liberté pédagogique du professeur des écoles permet une lecture plus large et donc d'avoir recours à d'autres supports quelle que soit leur nature : audio, vidéo, numérique, BD, etc. Le choix des méthodes pédagogiques, en termes de contenus et de méthodes, nécessite au préalable de se saisir du savoir à enseigner, soit de la question de la laïcité. Faire un enseignement laïque de la laïcité invite l'enseignant à poser trois questions : Qu'est ce que c'est la laïcité ? Qu'est ce que c'est un enseignement laïque ? Comment enseigner la laïcité ? Il s'agit des choix didactiques et pédagogiques.

Si enseigner la laïcité à l'école appelle à se saisir de son sens le plus large pour ne pas la confondre avec une philosophie portée sur la tolérance, et à faire un choix des contenus à mettre en œuvre pour l'enseigner, la posture professionnelle du professeur des écoles est au centre de cette relation entre l'élève et le savoir. Se pose donc la question : Quelle posture professionnelle devrai-je adopter face aux élèves quand j'enseigne la laïcité ou toute autre question faisant référence au principe de la laïcité dans l'enseignement ?

## 2-La posture professionnelle : La neutralité scolaire

Le principe de la neutralité est une obligation parmi les six autres obligations que le professeur des écoles, comme tout agent du service public, est tenu de respecter comme le stipule l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifié par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : « *Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.* ». L'obligation de la neutralité est associée au principe de laïcité. Dans le cadre de l'enseignement, l'enseignant n'a pas le droit d'exprimer ses opinions religieuses et politiques, etc. Mais n'y a-t-il pas contradiction à vouloir instruire en demeurant neutre en tout domaine ? Qu'en est-il lorsque le savoir se trouve en contradiction avec une croyance biblique, judaïque ou une autre croyance ? L'enseignant doit-il encore se montrer « neutre » ? La neutralité fait penser à l'abstention, au silence et au désengagement. Mais peut-on instruire sans s'engager ? La neutralité risque-t-elle de ne pas être au service de laïcité ? Ma future fonction de professeur des écoles me pousse à me poser ces questions. A la lecture d'un texte de Jean Jaurès repris par Pena Ruiz Henri dans son ouvrage <sup>15</sup> « *la laïcité. Textes choisis* » Jean Jaurès conteste une école contrainte de s'abstenir d'expliquer, d'analyser et de juger, afin de ne pas heurter les dogmatismes et les obscurantismes. Le terme neutralité provient du terme latin « *neutralis* », qui vient de « *neuter* », c'est-à-dire ni l'un ni l'autre. Selon Jean Jaurès, l'enseignant laïc n'est pas toujours neutre et il n'a pas à être neutre en tout domaine et s'il est neutre en tout domaine il ne peut pas être laïc. Partons de l'hypothèse que l'enseignant aborde un sujet en sciences qui fait appel à la question de l'origine et l'évolution de la vie, il est tout à fait possible que ce sujet entre en contradiction avec les croyances religieuses des élèves et de leurs parents, dans ce cas l'enseignant n'est pas neutre puisqu'il prend parti du côté des savoirs et contre la bible ou le coran. Donc, l'enseignant pourrait se voir reprocher d'être « non laïque ». Selon ce point de vue, il lui faut, pour pouvoir l'être, ne devoir parler de rien qui dérange la conscience religieuse car cela déplait. Jean Jaurès dit que si être neutre c'est de ne pas faire de « vague » et de ne déplaire à personne dans ce cas la « neutralité » n'est pas du tout laïque. Jean

---

<sup>15</sup> Pena-Ruiz Henri, *PENA-RUIZ Henri, La laïcité. Textes choisis*, Paris : Garnier-Flammarion, « Corpus », 2003, 256

Jaurès dit que l'enseignant a le droit de déplaire et refuse cette contrainte de s'abstenir d'expliquer ou de juger pour ne pas heurter la sensibilité et la conscience religieuse. La laïcité n'est pas simplement quelque chose qui protège les élèves contre les ingérences des professeurs dans leurs croyances, mais c'est quelque chose qui défend l'enseignant. La laïcité n'est pas la neutralité, elle l'est seulement quand deux opinions s'opposent entre elles. Autrement-dit, si l'enseignant est face à deux opinions sur lesquelles il doit trancher il n'a pas à le faire il doit rester neutre. S'il s'agit des savoirs en compétition avec des opinions, le professeur prend le parti des savoirs et il a le droit de le faire même si ça déplaît et dérange les consciences religieuses. Il y a des opinions qui sont intolérables, les opinions qui vont contre le savoir comme l'idée qui consiste à dire que les femmes sont inférieurs aux hommes. L'enseignant ne doit dans ce cas là ne pas rester neutre et doit prendre parti du côté des savoirs qui nient cette idée inacceptable et intolérable, et c'est un devoir de le faire. Dans un état laïc, Jean Jaurès ajoute que si l'enseignant a le droit de déplaire, il ne doit pas chercher à déplaire pour déplaire, c'est-à-dire ne pas chercher à être un redresseur ou rectificateur d'opinions. Tant pis si le savoir est en contradiction avec les opinions, car le savoir se place au-dessus des opinions. Dans ce cas, l'enseignant ne doit donc pas être neutre et doit prendre parti en faveur des savoirs. L'enseignant n'est pas là pour plaire, ni chercher à déplaire pour déplaire ni non plus pour s'interdire de déplaire. C'est ce qui s'appelle la neutralité laïque. Si les programmes déplaisent et qu'ils sont en contradiction avec les opinions et les croyances, l'enseignant n'a pas à s'en faire ni à s'en soucier, ce n'est pas l'expression d'une volonté de sa part ou d'une intention de déplaire. Jean Jaurès dit que si on ne veut heurter personne on ne dit plus rien, on ne peut plus rien faire, on enseignera que le néant.

Cette approche de la philosophie de la laïcité avec la neutralité scolaire est très importante. La neutralité est une obligation pour l'enseignant dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, mais cette neutralité doit être laïque et que sans elle on glisse vers une philosophie de la tolérance.

Au niveau de la posture professionnelle, si la neutralité laïque de l'enseignant est un devoir auquel il est soumis, elle doit être considérée avant tout comme une composante essentielle de sa posture professionnelle au service de sa pratique enseignante.

Au niveau des choix pédagogiques en termes de supports, l'étude des supports pédagogiques dans le cadre de ce dossier révèlent une approche enseignante orientée, plutôt, vers la philosophie de la tolérance que vers une philosophie de la laïcité. Une



approche qui s'adresse aux individus en tant que membres d'un groupe avec leurs particularités. Or, la laïcité s'adresse aux individus avec leurs singularités.

Ces constations m'amène à me poser la question suivante : quelle activité pédagogique puis-je mettre en place pour amener les élèves à comprendre la définition de la laïcité, au sens strict, celle de Catherine Kintzler ? Une laïcité qui s'adresse aux individus avec leurs différences singulières et non pas aux groupes avec leurs différences particulières.

Dans la partie suivante, je propose une séquence pédagogique qui met en évidence la notion de l'individualité à travers le thème de la « différence ». Le but est de faire comprendre à l'élève ce qu'est un individu avec ses singularités, et qu'un individu se définit par ce qu'il fait et non pas par ce qu'il est ou par les autres. A l'issue de cette séquence, l'élève sera en mesure de comprendre la notion de l'individualité à laquelle fait référence Catherine Kintzler dans sa définition de la laïcité : une laïcité qui s'adresse aux individus avec leur singularités et non pas aux groupes et leur pluralisme. Le choix des supports pédagogiques a été pensé de manière à faire ressurgir à chaque fois qu'il est nécessaire la notion de l'individu avec ses singularités et le groupe avec son pluralisme.

## Troisième partie : Comment faire émerger l'individualité ? Proposition d'une séquence pédagogique

### 1-L'individualité

L'objectif de cette séquence, entre autres, consiste à faire émerger la notion d'individualité et de la faire comprendre aux élèves. En effet, la laïcité s'adresse aux individus et non pas aux groupes, c'est une laïcité individualiste telle qu'elle est définie par Catherine Kinzler. Convaincre les élèves qui font partie d'une communauté qu'ils doivent respecter la communauté des autres, est une démarche importante certes, mais celle-ci ne permet pas de construire dans son intégralité la notion de laïcité car elle aura comme effet de faire comprendre seulement l'idée de la tolérance des autres groupes communautaires. Or, la laïcité consiste non seulement à tolérer les autres communautés mais surtout à faire comprendre que ce qui définit la personne n'est pas son appartenance à un groupe mais son individualité. Ce n'est plus par une croyance commune que l'identité de l'élève se définit. Lorsque l'ancrage communautaire de l'élève s'accommode de l'ancrage communautaire des autres élèves, l'élève devient tolérant. Mais, c'est à l'élève de devenir soi-même, de revendiquer son individualité, chose qui n'est pas définie tout à fait par son ancrage communautaire. Que par la suite l'élève puisse appartenir à une communauté, certes, mais cette appartenance sera assumée et non imposée ou donnée, il s'agira alors d'une appartenance qui a subi une réflexion critique, et donc d'une appartenance choisie. Si l'élève doit se définir par sa singularité et son individualité et non pas par son appartenance à un groupe, il est important de se poser la question : comment permettre cette singularité et cette individualité à travers l'enseignement ? Quel rôle l'enseignant a-t-il à jouer dans ce sens ?

Pour pouvoir répondre à ces questions, je propose une séquence pédagogique qui s'inscrit dans le cadre d'un atelier philosophique avec des élèves de CM2 dont le thème est « la différence ». Elle sera présentée en trois séances. Sur le plan formel, dans la première partie de la proposition pédagogique, il sera question, d'abord, d'étudier l'album de jeunesse « **Le chien bleu** »<sup>16</sup> de Nadja, 1989, L'École des loisirs (l'histoire, le contexte, les personnages) suivi d'une discussion à visée « philosophique. Cette partie sera poursuivie par une réflexion sur ce qu'est l'individu et ce qu'il fait en référence au chien bleu et à la

---

<sup>16</sup> Tapuscrit de l'album : <http://laclassedecharlotte.eklablog.com/chien-bleu-de-nadja-a45701638>

maman de Charlotte avec la sollicitation d'autres exemples auprès des élèves pour s'assurer de la compréhension de tous (des exemples sur un aspect singulier de l'individu « ce qu'il est » et « ce qu'il fait »). Ensuite, une discussion libre sera engagée qui aura comme objectif de faire ressurgir les représentations des élèves sur les différents types de différences. Avec les élèves, une catégorisation sous forme de tableau des différentes types de différences sera réalisée en individuel et en collectif. Cette catégorisation sera la matière première pour la fin de la séquence, pour procéder une seconde catégorisation.

Une dernière séance sera consacrée à revenir sur le tableau de la catégorisation réalisé précédemment pour faire dégager les différences singulières et les différences particulières afin de faire le lien, finalement, avec la notion de l'individualité singulière de Catherine Kintzler.

## 2-Proposition d'une séquence pédagogique :

### Séquence pédagogique : « différence »

<p>Compétences en référence aux programmes EMC</p> <p>Objectifs</p>	<p><b>Compétences en lien avec le BO n°30 du 26-7-2018</b></p> <p>Culture de la sensibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments</li> <li>-Exprimer ses opinions et accepter les opinions des autres</li> <li>-Accepter <b>les différences</b></li> </ul> <p><b>Objectifs disciplinaires visés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Prendre conscience que tous les êtres ont des points communs, mais également des différences.</li> <li>-Identifier les différentes formes de différences.</li> <li>-Distinguer entre différence singulière et différence particulière</li> <li>-Comprendre que la laïcité s'adresse aux individus singuliers</li> </ul> <p><b>Support et/ou matériel :</b></p> <p>Album de jeunesse : <sup>17</sup>« Le chien bleu », Nadja, 1989 (en format numérique). Appareil photo</p> <p><b>Rôle du PE :</b> il préside la séance. Il répartit démocratiquement la parole dans le groupe. Il favorise la qualité de l'argumentation (« Pourquoi dis-tu cela ? », « Peux-tu donner un exemple ? », « Est-ce que c'est toujours vrai? »). Il note les propositions des élèves au tableau. Il reformule et fait la synthèse des échanges.</p> <p><b>Organisation de la classe :</b> les tables sont placées en forme de « U ».</p>	
---	---	--

<sup>17</sup> [http://ekladata.com/7grYn2XOF\\_CQInw4iQ3F-6TYHp4/tapuscrit.pdf](http://ekladata.com/7grYn2XOF_CQInw4iQ3F-6TYHp4/tapuscrit.pdf)

## Séance 1 (1h)

### Compétences travaillées

- S'exprimer à l'oral d'une manière claire en usant d'un vocabulaire approprié.
- Échanger, débattre : écouter et prendre en compte ce qui a été dit, questionner, exprimer ou justifier un accord, un désaccord, émettre un point de vue personnel

### Objectifs disciplinaires:

- Se saisir de la notion de la différence.
- Comprendre ce que c'est un préjugé et sa place dans l'histoire
- Verbaliser les caractéristiques singulières du chien bleu (exploité en séance 3)
- Comprendre qu'il existe différentes types de différences

### Le déroulement :

Avant le démarrage de la séance le PE rappelle les règles exigées lors d'un débat (annexe 5)

#### Phase A :

##### Présentation de l'album et lecture : (+ou- 5 min )

Lors de la lecture de l'album (projection au TBI), les élèves sont tenus d'être attentifs et adopter une écoute active.

Travail individuel (10 min): A la fin de la lecture, le PE donne deux consignes aux élèves :

Consigne 1 : **(A1) « En quelques lignes, dites de quoi parle l'album ? »**, Consigne 2 : **« Décrivez les personnages »**. Construction d'un répertoire de mots (annexe 6) pour exprimer sa personnalité, ses traits de caractère, à l'aide du texte de l'album.

Une mise en commun: Lecture de quelques productions des élèves qui seront complétées et/ou rectifiées afin de s'assurer que tous les élèves ont compris l'histoire de l'album.

La phase A va permettre de dissiper les problèmes de compréhension.

### **(A1)** Hypothèses de réponses :

1) *le moment de rencontre fille/chien et chien/parents, Charlotte qui se perd dans la forêt, la panthère et « l'esprit des bois » qui menace la vie des deux personnages, l'acceptation du chien par les parents de Charlotte.* 2) *Les personnages : la couleur du chien, la gentillesse de Charlotte, l'attitude de rejet de la part des parents face à l'animal, le courage du chien bleu, l'attachement de la petite fille au chien.*

	<p><b>Phase B :</b> (Bn = Phase « B » question « n »)</p> <p><b>Tous les mots et les phrases qui seront pris en compte par le PE seront notés au tableau. Les réponses aux questions B1 à B6 seront gardées et exploités en séance 3.</b></p> <p><b>Discussion : (45 min)</b></p> <p><b>Le PE : « Maintenant que tout le monde a compris l’histoire, dites –moi : Qu’est ce qui vous a le plus marqué dans cette histoire ? » (B1)</b></p> <p>Toutes les réponses apportées seront notées au tableau sous forme de mots clés : bleu, étrange, charlotte, le chien courageux, etc.</p> <p>le PE relance les élèves en les questionnant :</p> <p><b>« Pourquoi la maman se méfie t- elle du chien bleu ? (B2)</b></p> <p>Les réponses des élèves feront ressortir la notion de préjugés qui leur sera expliquée et notée au tableau. Tous les termes descriptifs en lien avec l’attrait physique ou autre seront notés également au tableau.</p> <p><b>Que pensez-vous de son attitude? Sa méfiance est-elle fondée? (B3)</b></p> <p>Le retour attendu consiste à souligner les préjugés davantage. La maman a eu des préjugés contre le chien bleu, elle en a eu une opinion défavorable sans avoir aucune information sur lui.</p> <p>Le PE projette sur le TBI la définition du terme préjugé : <b>« un préjugé est une opinion qu’on se fait de quelqu’un ou quelque chose en fonction de critères personnels ou d’apparences. »</b>. Il sera demandé aux élèves de reporter la définition dans le cahier d’EMC à la fin de la discussion.</p> <p><b>Si le chien n’a rien fait de mal, pourquoi la maman l’a rejeté ? (B3.1)</b></p> <p>Les réponses à cette question seront exploitées pour aboutir à dire que <u>la maman a rejeté le chien bleu par rapport à ce qu’il est.</u></p> <p><b>Pourquoi Charlotte et le chien bleu deviennent-ils amis quand même? (B4)</b></p> <p>Le PE pourra s’attendre au réemploi du terme « préjugé » expliqué précédemment, si non il incitera l’employer. Le PE insistera sur le fait que malgré le refus de la maman, Charlotte a</p>	<p>(B1) : Hypothèses des réponses attendues : « le chien est bleu c’est bizarre ; les parents n’étaient pas gentils ; c’est un animal étrange ; Charlotte a failli mourir ; le chien bleu est courageux ; ça peut pas exister un chien bleu ; le chien est différent des autres chiens ; la panthère était dangereuse ; c’est un chien particulier ; etc.</p> <p>(B2) : Hypothèses : parce que le chien fait peur au début ; peut être qu’il a la rage ; elle ne sait pas d’où il vient ; elle trouvait sa couleur pas comme les autres chiens ; parce qu’elle n’aime pas les chiens ;</p> <p>(B3) : Hypothèses : elle était méchante ; elle avait raison de dire non parce que c’est un chien pas normal ? elle s’est trompée parce que finalement le chien est gentil et il a sauvé sa fille Charlotte ; moi aussi ma mère ne vaudra d’un chien bleu ; etc. ; elle l’a jugé trop vite ; le chien est inquiétant ; un chien bleu c’est bizarre ce n’est pas comme les autres chiens</p> <p>(B3.1) : à cause de sa couleur ; parce qu’il est bizarre ; car il n’inspire pas confiance ; elle pense qu’il peut être malade ou dangereux.</p> <p>(B4) : parce que le chien bleu a sauvé Charlotte. Parce que Charlotte trouvait que le chien était normal et gentil ; Charlotte n’a pas eu de préjugés ; Charlotte ne s’est pas arrêtée à sa couleur ; parce que Charlotte l’aime bien ;</p>
--	--	--

	<p>dépassé ses préjugés et a eu raison de ne pas juger trop vite le chien bleu. Elle ne s'est pas arrêtée à son apparence physique. Charlotte accepte le chien bleu <b>par apport à ce qu'il fait</b></p> <p><b>Pourquoi le chien bleu va-t-il rester pour toujours? (B5)</b> Progressivement le PE amène les élèves à remarquer l'enchaînement des évènements on passant par le rejet de la maman du chien bleu, le dépassement des préjugés par Charlotte, et l'acceptation de chien bleu par les parents après avoir constaté qu'il est inoffensif.</p> <p><b>Qu'est-ce que cette histoire nous apprend sur la différence? (B6)</b> Le PE à travers cette question fera verbaliser les représentations des élèves sur la « différence » en prenant appui sur ce qu'ils ont retenu de l'album, mais également en faisant appel à leurs connaissances qui viendront enrichir les mots notés sur le tableau.</p> <p>Le PE : « <b>Toutes vos réponses sont désormais notées au tableau. Nous allons les laisser de côté pour l'instant on y reviendra plus tard. Vous allez les noter dans votre cahier d'EMC. (Le PE leur laisse 2 minutes)</b> <b>Maintenant je voudrai qu'on reste sur la notion de la différence. D'après vous, quelles sont les différences entre tous les êtres humains ? (B7)</b></p> <p>Les échanges lors de cette discussion sont libres et chacun prend la parole et s'exprime librement en étant le plus explicite possible. Les élèves doivent justifier un accord ou un désaccord.</p> <p>Toutes les propositions des élèves seront notées au tableau. A la fin de la discussion les élèves devront se saisir de leur cahier EMC. Le PE distribue un document qui illustre quelques différences entre les êtres humains et qui doit être collé dans le cahier d'EMC (annexe) Le PE prend en photo le tableau pour garder une trace pour la prochaine séance.</p> <p>La première séance sera clôturée par une trace écrite : chaque élève reçoit une feuille A4. Chaque élève devra tracer un tableau à deux colonnes : « Dans la classe ce qui me différencie de mes camarades c'est .... »/ « Dans la classe ce que j'ai en commun avec mes camarades c'est ... ». L'élève peut écrire ce qu'il souhaite en faisant le lien avec la discussion philosophique, il peut faire des illustrations, etc. Le champ d'expression sera libre. Le PE distribue un document qui illustre quelques différences entre les êtres humains.</p>	<p><b>(B5)</b> : Parce que les parents l'ont accepté ; le chien a prouvé qu'il n'est pas dangereux ; le chien va protéger Charlotte ; Comme ça Charlotte ne restera pas toute seule le chien va l'accompagner ;</p> <p><b>(B6)</b> : <i>on peut être différent et normal ; même s'il y a des gens différents des autres on doit les accepter ; il ne faut pas juger trop vite ; on est tous pareils ; on est tous différents ; ce n'est pas parce qu'on est différents qu'il faut nous rejeter ; si on est différent ça ne veut pas dire qu'on est dangereux ;</i></p> <p><b>(B7)</b> <i>Hypothèses de réponses d'élèves possibles : Différence de sexe, de visage, nez, bouche, couleur de peau, type et couleur de cheveux, handicap physique, handicap mental, les vêtements, la couleur des yeux, la taille, le poids, heureux, triste, pauvre /riche, la couleur de peau, l'âge, la personnalité, le caractère, filles/garçons, grand/ petit, la religion, les origines, le poids, les loisirs, etc.</i></p>
--	---	---

## Séance 2 : (45 min)

### Compétences travaillées

- S'exprimer à l'oral d'une manière claire en usant d'un vocabulaire approprié.
- Échanger, débattre : écouter et prendre en compte ce qui a été dit, questionner, exprimer ou justifier un accord, un désaccord, émettre un point de vue personnel

### Objectifs disciplinaires:

- Catégoriser les points communs / les différences entre êtres humains recensés durant la conversation philosophique + donner un titre aux catégories.
- réfléchir sur les caractéristiques propres d'un individu

### Déroulement :

Rappel (5minutes) : Le PE rappelle ce qui a été vu en séance 1 Il projette la photo du tableau contenant les propositions des élèves sur les différentes types de différence.

Travail de groupe (15 minutes) : **Consigne** : « **Par groupe de 3, vous allez essayer de regrouper vos propositions de la séance dernière par groupe de 3.** ». Les élèves vont devoir utiliser leurs traces écrites et s'appuieront également sur les propositions projetées au tableau.

Mise en commun (10 minutes) : Quelques travaux de groupe seront projetés au tableau puis complétés si nécessaire par d'autres propositions (si celles-ci ne figurent pas dans le tableau).

Le PE propose de faire un second travail de catégorisation : « **Maintenant on va essayer de trier toutes les différences et les classer par catégories.** »

**Échange collectif** : Le PE sollicite les élèves et leur demande de mettre en commun les différences qui rentrent dans une même catégorie. A l'issue de ce travail collectif, un tableau est dressé (annexe 7).

Travail par groupe de 3 (15 minutes) : Le PE rappelle, ensuite, ce qu'a été dit la séance dernière par rapport à l'attitude des deux personnages vis-à-vis du chien bleu : « Charlotte accepte le chien bleu par apport à ce qu'il fait, et la maman le rejette par apport à ce qu'il est ». Il demande aux élèves de donner des exemples à partir du tableau et de leurs idées. Il distribue une feuille A3 avec un trait vertical placé au centre : Il/ elle est .../ il/ elle fait ... ». Le PE réalise une évaluation diagnostique et aide les élèves à reformuler leurs phrases. C'est un exercice qui ne sera pas facile mais qui permettra d'engager les premières réflexions sur la notion de la singularité.



	<p>Il leur distribue quelques photos pour les aider à trouver des exemples (annexe 8). A la fin de la séance, les élèves sont invités à garder leurs productions et à les compléter si nécessaire à la maison. Elles seront exploitées la séance prochaine.</p> <p>Fin de séance.</p>	
	<p><b>Séance 3 : ( 1h)</b></p>	
	<p><b>Compétences travaillées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à l'oral d'une manière claire en usant d'un vocabulaire approprié.</li> <li>- Échanger, débattre : écouter et prendre en compte ce qui a été dit, questionner, exprimer ou justifier un accord, un désaccord, émettre un point de vue personnel</li> </ul> <p><b>Objectifs disciplinaires:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Distinguer entre différence singulière et différence particulière</li> <li>-Comprendre la notion d'individu</li> <li>-Comprendre qu'affirmer différence particulière peut empêcher une différence singulière de s'affirmer</li> </ul> <p><b>Outil et support :</b> tous les tableaux, des séances précédentes, photocopiés et distribués aux élèves et dictionnaire.</p> <p>Matériel et outil : TBI, vidéoprojecteur</p> <p><b>Le déroulement :</b></p> <p><b>Phase 1 :</b></p> <p><b>Rappel ( 10 minutes):</b> Le PE demande aux élèves de récapituler les éléments essentiels abordés dans la séance 1 et 2.</p> <p>Le PE projette le tableau Il demande aux élèves de rappeler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La définition du mot préjugé. Pourquoi ce mot a été employé ? Quel est le personnage concerné ?</li> <li>-quelle est la différence entre l'attitude Charlotte et celle de sa maman vis-à-vis du chien bleu. (réponses attendues : Pour Charlotte le chien est ce qu'il fait (sauveur), pour la maman le chien est ce qu'il est (bleu, étrange, bizarre), puis projette le tableau (annexe 9) pour montrer les exemples qu'ont été proposés (il/elle est .../ il/elle fait...).</li> <li>- Qu'est ce qui fait du chien un être différent ? (bleu, mystérieux, étrange, il n'est pas comme les autres chiens, il est bleu, il est différent.)</li> <li>- Le PE rappelle également aux élèves les différentes formes de différence</li> </ul>	<p>Hypothèses de réponses :</p> <p><i>C'est une chanson connue, on reconnaît sa voix</i></p> <p><i>Christiano est le seul à célébrer son but comme ça</i></p> <p><i>Picasso déforme souvent les visages et les corps on le reconnaît</i></p> <p><i>Charlie Chaplin est connu pour sa tenue vestimentaire, et il marche en zigzaguant, il mime, il ne parle pas</i></p>

	<p>Les élèves à ce stade sont capables de comprendre qu'une personne qui a des préjugés risque de rejeter les autres personnes différentes d'elle, qu'il faut distinguer entre ce qu'on fait et ce qu'on est.</p> <p><u>Travail collectif</u> : consigne : « <b>Nous avons vu les différentes formes de différence qui existent et nous les avons classés par catégorie. Sur une feuille A3, vous allez essayer d'affiner ces catégories pour en faire que deux. Vous vous pouvez vous aider du tableau (annexe 9) et des photos. Vous travaillerez par groupe de 3. Vous avez 10 minutes)</b> ».</p> <p>Les élèves ayant déjà démarré une réflexion sur la notion de la singularité en fin de séance, vont poursuivre dans ce sens.</p> <p>Le PE réalisera une évaluation diagnostique et viendra en aide, si nécessaire, pour aider les élèves en difficulté.</p> <p><u>Mise en commun ( 10 minutes)</u> : les élèves présenteront leurs productions et devront justifier leur choix.</p> <p>Les réponses attendues des élèves est difficile à envisager car c'est un exercice difficile. Tous les élèves ne vont pas réussir cet exercice. On peut s'attendre, cependant, à ce type de rendus probablement :</p> <p>Différences générales/ différences particulières  Différences individuelles/ différences collectives  Différences propres à nous/ différences avec les autres</p> <p>Le PE prend l'exemple de photos distribuées la séance précédente pour engager les élèves dans la discussion.</p> <p><b>Discussion ( 15 minutes ) : Comment avez-vous reconnu la voix d'Édith Piaf ?  Et la silhouette du joueur de foot, Christino Ronaldo, qu'est ce qui vous dit que c'est bien lui ?  Charlie Chaplin est-il le seul à s'habiller de cette manière ?  Certains parmi vous ont reconnu le tableau de Picasso. Quels indices vous permettent de dire qu'il s'agit bien d'une œuvre de Pablo Picasso ?</b></p> <p>Les points suivants seront soulignés : timbre de voix, silhouette, manière de marcher, empreinte artistique</p> <p>Le PE : « dans l'album que nous avons lu « le chien bleu » quel est le personnage qui se détache des autres ». Réponse attendue : le chien</p> <p>Qu'est ce qui différencie le chien des autres chiens ? Réponse attendue : c'est un chien qui a une couleur qui n'est pas identique aux autres chiens.</p>	
--	--	--

	<p>Le PE introduit le terme de singulier. Les caractéristiques des personnages que vous avez relevés sur les photos : timbre de voix, silhouette, manière de marcher, empreinte artistique et la couleur bleu du chien ce sont des différences qu'on appelle des <b>différences singulières</b>.</p> <p><u>Trace écrite</u> 1: « <b>Une différence singulière</b> est une différence qui appartient à une seule personne et uniquement à cette personne. Les autres différences on les appelle « les différences particulières ». La différence singulière concerne un individu et un individu unique. <u>Exemple</u> : J'ai un ADN qui est propre à moi et personne n'a le même que le mien. Ma différence avec les autres est une différence singulière.</p> <p>Le PE reprend l'exemple d'Édith Piaf : Édith Piaf est personne singulière parce qu'elle a un timbre de voix unique propre à elle. Le chien de l'album est un personnage singulier parce qu'il est le seul à avoir une couleur bleu.</p> <p><u>Trace écrite</u> 2 : « <b>Une différence particulière</b> est une différence qui est partagée par un groupe de personnes, comme la couleur des cheveux, les croyances religieuses, la langue, etc. <u>Exemple</u> : Je suis une fille et j'appartiens au groupe de personne de sexe féminin, mais je suis différente des garçons. Ma différence est une différence particulière.</p> <p>Retour au tableau des différentes formes de différences : <b>Le PE : Quelles sont les différences singulières qu'on peut dégager de ce tableau ?</b></p> <p>La réalisation de ce tableau (annexe 10) se fera dans le cadre d'un échange collectif. Les élèves doivent justifier leurs réponses. Les élèves peuvent émettre leurs accords ou leurs désaccords. <b>Phase 2 : (15 min)</b> Le PE demande aux élèves de se demander : <b>est ce que c'est une différence qui est propre à un individu unique, c'est donc une différence singulière, ou est ce que c'est une différence qui est partagée par d'autres personnes, dans ce cas c'est une différence particulière.</b></p> <p><b>PE : Pourquoi certaines personnes peuvent-elles être rejetées?</b></p> <p>A chaque réponse, le PE insistera à bien préciser si le rejet est lié aux différences singulières ou particulières. Réponses attendues : parce qu'elles ont des différences particulières qui ne sont pas acceptées par les autres, comme les arabes ou les noirs. Parce qu'elles ne sont pas comme les autres. Parce qu'elles ont des coutumes différentes. Parce qu'elles menacent l'ordre, etc.</p>	
--	---	--

**PE : « Maintenant je vais vous lire l’histoire vraie d’un danseur iranien qui a fui son pays. Soyez attentifs. J’expliquerai les termes difficiles et n’hésitez pas à noter les mots que vous ne comprenez pas. ». (Annexe 10)**

Après la lecture : **Recueil des premières impressions, puis questionnement des élèves :**

**Quel est le personnage principal ? comment s’appelle t-il ?**

**Que fait-il après ses études ?**

**Pourquoi il se cache avec ses copains à l’abri des regards ?**

Parce que la danse est interdite et en particulier entre les sexes féminins et masculins. Les lois de son pays interdisent la danse

**Qu’il est le problème auquel il est confronté ?**

Il ne peut pas danser librement, il ne peut pas exprimer son goût pour la danse

**Comment est-il décrit ? (référence à la description du dramaturge)**

Réponses attendues : ‘les mots employés sont assez complexes pour des élèves de CM2).

Cependant Le PE apportera quelques précisions rapides pour dégager le style du danseur.

**Quelle est sa différence par apport aux autres ?**

Il a un goût prononcé pour la danse depuis qu’il est petit, il a un style à lui

**De quel type sa différence est-elle ? (singulière ou particulière)**

Particulière car il partage sa passion avec d’autres danseurs, mais aussi singulière car il a un style qui appartient qu’a lui

**Quelle est sa différence singulière à votre avis ? (relance)**

Son style de danse.

**Qu’a-t-il choisi de faire après être arrêté par la police ?**

Il a décidé de fuir

**Pourquoi a-t-il fui son pays ?**

Parce que les lois islamiques de son pays lui interdisent de danser

**Pourquoi n’est-il pas resté ?**

Car il voulait absolument danser.

**Qu’en est-il de sa famille, de ses amis et de sa communauté ?**

Il a dû partir seul. Il a fait le choix de partir pour pouvoir danser et non pas de rester et de subir l’injustice. Il a fait un choix personnel.

**Après avoir quitté son pays, que s’est –il passé ?**

Il a pu danser et exprimer sa liberté.

**Qu’est ce que vous auriez fait à sa place ?**

Réponses attendues : je ne peux pas partir sans mes parents ; je ne veux pas laisser mes frères et sœurs ; je ferai la même et après je retourne voir ma famille ou je leur demande de venir...

**Pensez vous qu’il a fait le choix de se définir comme un individu ou comme membre d’une**

	<p><b>communauté (communauté musulmane, iranienne)</b> Il a fait le choix de se définir en tant qu'individu.</p> <p><b>Est-ce que le fait qu'il soit iranien dans une communauté musulmane l'a empêché d'exprimer son goût pour la danse et son style de danse ?</b></p> <p>Oui, car s'il était en France il n'aurait pas eu ce problème.</p> <p><u>Trace écrite 3</u> : affirmer sa différence particulière (comme <b>une croyance religieuse ou une appartenance à une communauté</b>) peut parfois empêcher une différence singulière de s'affirmer (un style de jeu, un style musical, ou un <b>style de danse</b> etc.).</p> <p>Un individu est une personne qui se caractérise par sa différence singulière avec les autres et non pas par son appartenance à une communauté.</p> <p>Une copie de l'histoire racontée aux élèves sera distribuée par la suite et qui devra être collée dans le cahier d'EMC.</p> <p><b>Prolongement :</b> A l'issue de cette séquence, il sera pertinent d'organiser une séance orientée exclusivement vers la laïcité et plus précisément vers sa définition. Cette séquence pourra être pleinement exploitée. Des exemples concrets et des supports adaptés peuvent être employés. Les ateliers sous forme de discussion philosophique sont un format parmi d'autres à privilégier peut être. Les thèmes qui peuvent être étudiés par la suite, pour les inscrire dans une progression logique seront : la tolérance et le vivre ensemble (de l'association politique). Cela permettra de créer des connexions entre les thèmes et d'explicitier clairement les concepts pour éviter toute confusion.</p>	
--	---	--

## Conclusion

La laïcité demeurera une question vive à chaque fois qu'un fait l'invite pour être débattue, discutée et critiquée. Une question vive qui, comme d'autres questions vives, s'invite aussi dans l'espace scolaire. L'école doit transmettre les valeurs républicaines et la laïcité en est une. Les programmes de l'Éducation Nationale insistent sur l'importance d'aborder le principe de la laïcité, et c'est une obligation qui incombe à l'enseignant, et préconise même de l'inscrire dans des projets interdisciplinaires. Enseigner la laïcité implique d'abord, pour l'enseignant, de se saisir de son sens strict en référence aux savoirs établis car à défaut le risque de glisser vers d'autres principes autre que la laïcité est fort probable.

Selon Catherine Kintzler, la laïcité est un principe fondamental de l'association politique ou de la république laïque. Au sein de l'école on parle souvent du vivre ensemble, mais ce vivre ensemble porte à confondre entre deux concepts : la tolérance et la laïcité. Le modèle de la tolérance s'interroge à partir de l'existant, il y a différentes religions, différentes communautés dans une société qu'il faut les fédérer, par le biais de leur valeurs ou de leurs croyances, pour construire un lien politique, un lien qui prend la religion comme modèle. Or, le modèle de la laïcité est différent car toutes les croyances et les incroyances vont s'inscrire dans un espace qui leur est possible ensemble **y compris celles qui n'existent pas**, et le lien qui est construit ne prend modèle sur aucun autre. Par conséquent, toutes les croyances ou les incroyances, même celles qui n'existent pas sont licites. Il y a une place pour tout le monde y compris pour un « possible autrui ». Donc la question du vivre ensemble dans le modèle de la tolérance est un vivre ensemble social, or ce n'est pas ce que vise le modèle de la laïcité, car pour le modèle de la laïcité c'est le vivre ensemble de la communauté politique qui est recherché. Il ne s'agit pas d'unir des groupes de personnes, mais des individus avec leur singularité, ce qui compte c'est le respect des lois et des devoirs et avoir la liberté de jouir de ses droits civiques dans le cadre de la loi.

Or, après avoir tenté de comprendre comment la laïcité est enseignée en France et comment les enseignants s'emparent de cette notion de la laïcité, j'ai découvert en effet, qu'à travers les supports et les séquences pédagogiques que j'ai étudié, et qui proposés sur quelques sites académiques, que l'enseignement est porté plutôt vers une philosophie de

tolérance qui se base sur un régime de croyance. Or, l'idée française laïque, qu'on trouve déjà chez Condorcet considéré comme le penseur de la laïcité, s'est construite contre cette conception, c'est-à-dire qu'une société doit être unie sur autre chose que les religions ou les croyances. Les références aux groupes et croyances religieuses sont nombreuses et elles sont quasiment dans toutes les séquences pédagogiques. La notion du vivre ensemble social est omniprésente et se manifeste souvent par des exercices sur le respect, la tolérance et l'acceptation d'autrui. Cette conception de la laïcité est détournée et va dans le sens d'une philosophie portée sur la tolérance. Par ailleurs, l'analyse du déroulement des séquences font apparaître une juxtaposition des connaissances d'ordre « juridique » (charte de la laïcité) et historique avec quelques exercices sur les symboles de la République. De plus, les croyances religieuses qui apparaissent dans les supports pédagogiques sont souvent celles des individus représentatifs d'un culte, ou d'une communauté. Cela revient à dire qu'on différencie les individus à travers leurs croyances. De plus, les croyances ou les incroyances autres, qui pourraient exister ne sont pas représentés. D'une manière générale, j'ai remarqué que l'enseignement de la laïcité et les pratiques enseignantes sont orientés plus vers une philosophie de tolérance que vers une philosophie de la laïcité. Mon expérience en stage dans une classe de CM2 en master première année, lors de la mise en œuvre d'une séance sur la laïcité, s'inscrivait également dans cette orientation. A mon sens, la confusion entre tolérance et laïcité est induite par la méconnaissance du principe de la laïcité au sens strict du terme, si on se réfère à la définition de Catherine Kintzler.

Sur le plan de la relation enseignant / élève, deux éléments essentiels sont à relever : d'une part, la sollicitation des élèves au regard des séquences analysés montrent que les enseignants, à priori, ne suscitent pas chez l'élève des moments de doute, de recul, des questionnements, une mise à distance. Dans ces mêmes séquences, il n'y a pas une adhésion rationnelle (Newmann). En effet, les élèves voient défiler un ensemble de communautés religieuses à travers les supports pédagogiques, qui s'intéressent plus au groupe qu'à l'individu, pour qui on établit un genre de mode d'emploi basé sur l'acceptation, la tolérance et le respect, ou pour le dire autrement, une approche dogmatique. D'autre part, la posture de l'enseignant : je n'ai pas analysé la posture de l'enseignant sur le terrain, mais cela ne m'a pas empêché de m'y intéresser, et en particulier au principe de la neutralité. La neutralité scolaire de l'enseignant est une neutralité qui se doit d'être laïque. Mais elle est écartée quand les savoirs et les opinions sont en jeu. L'enseignant n'a pas à être neutre, mais à être du côté des savoirs. De même, il

ne cherche pas à plaire ou à déplaire, ni à déplaire pour déplaire. La prise en compte des considérations religieuses par exemple n'a pas à avoir lieu.

Pour finir, pour faire un enseignement laïc de la laïcité, il est nécessaire, d'une part, de se saisir du sens strict de la laïcité pour orienter son enseignement vers une philosophie de la laïcité et non une philosophie de la tolérance. L'enseignant doit susciter chez l'élève une adhésion rationnelle par l'intermédiaire de débats philosophiques par exemple, ou par la problématisation des faits ce qui incite l'élève à réfléchir, à questionner ses certitudes et à mettre à distance ses certitudes. D'autre part, l'enseignant doit se doter d'une neutralité laïque, qui sans elle, il risque de mettre à mal les savoirs à enseigner. Le questionnement permanent des pratiques, des connaissances et des acquis sont la clé, à mon sens d'une formation constructive bénéfique à la fois pour l'enseignant et aux élèves, en conséquence.

### **Retour réflexif sur la posture professionnelle**

Une des missions qui m'incombe en tant que futur enseignant est de transmettre les valeurs républicaines, et parmi lesquelles la laïcité. J'ai choisi ce thème pour m'inciter à chercher des réponses à certaines de mes questions qui étaient suspendues. Les séminaires organisés autour de la laïcité en première année master s'inscrivaient, à mon sens, dans une approche historique, juridique et pédagogiques. Personnellement, il s'agissait pour moi d'une simple juxtaposition de connaissances à accumuler plaçant la laïcité comme un objet d'enseignement. Les aspects définitionnels de la laïcité étaient extraits des textes institutionnels, qui servaient principalement à répondre à des situations diverses produites au sein de l'école présentées sous forme d'exercices. Le questionnement de nos pratiques ou je dirai même de nos « anecdotes » que ce soit en stage ou en tant qu'étudiant ou ancien élève, auraient pu être une entrée qui aurait pu favoriser l'immersion des préjugés, des inquiétudes, des interrogations et des incertitudes pour cheminer vers la construction de notre identité professionnelle.

Cependant, les connaissances engrangées lors de ces séminaires sont importantes pour se doter d'une culture historique et institutionnelle sur la question de la laïcité.

La laïcité n'est pas un ensemble de connaissances ou de compétences, mais un principe dont découle des pratiques individuelles et professionnelles.

Ainsi, il est important de bien saisir ce qu'on entend par « laïcité » en tant que principe. La définition de la laïcité que je connaissais est celle qui figure dans l'article 1 et 2 de la loi de



1905. Or, connaître la définition de « la matière » par exemple ne veut pas dire qu'on peut deviner ses propriétés physiques. Il en est de même pour la laïcité.

Ma rencontre avec les écrits de l'auteure Catherine Kintzler, sur le conseil de mon directeur de mémoire, m'a permis de mieux saisir le sens de la laïcité et répondre à un ensemble de mes questions. La philosophie de la laïcité s'adresse aux individus avec leur singularité et se distingue, de ce fait, de la philosophie de la tolérance qui s'adresse aux groupes avec leur pluralité et leurs particularités. Cette distinction est essentielle et permet de mettre en exergue la subtilité entre la laïcité et la tolérance.

A partir de cette définition la question de l'enseignement de la laïcité se pose, car je l'inscris dans ma future pratique professionnelle. Il s'agit de faire un enseignement laïc de la laïcité, de telle sorte à ce que l'élève comprenne, au fur et à mesure de son parcours, que la laïcité s'adresse à lui en tant qu'individu singulier, et non pas en tant que membre d'un groupe à qui il appartient.

Par ailleurs, la posture professionnelle que je suis tenu d'adopter devra être neutre. Avant d'entamer la recherche sur le thème de la laïcité, la neutralité pour moi était celle préconisée par les textes institutionnels, une neutralité qui consiste à assurer sa mission de service public sans considération des opinions politiques, religieuses ou philosophiques ou d'intérêts particuliers. Or, dans les textes officiels le principe de la laïcité et le principe de la neutralité sont cités distinctement. Mon travail de recherche m'a permis de mieux cerner la neutralité exigée auprès de l'enseignant, à savoir une neutralité laïque. Je demeure neutre quand il s'agit des opinions exprimés, en revanche ma neutralité s'arrête en faveur des savoirs quand les opinions et les savoirs sont en jeu. Les textes officiels n'indiquent pas explicitement la posture à adopter quand il s'agit d'aborder un sujet en contradiction avec les croyances de certains élèves et de leurs parents. Le texte de Jean Jaurès est une source d'information qui éclaire ce point précis. Je n'ai pas à plaire ou à déplaire, et je ne chercherai pas à déplaire. En tant que future enseignante, je n'aurai pas à exercer ma profession en prenant en compte les sensibilités relevant des croyances religieuses, politiques, etc.

Concernant la mise en œuvre en pratique un enseignement laïc de la laïcité, je considère qu'il est difficile d'amener les élèves à une compréhension fine de la laïcité en peu de temps, car cet apprentissage se déroule dans la durée et tout au long du parcours de l'élève et invite même le lien école/collège. C'est un enjeu majeur de ma formation en tant

qu'enseignant, et celui de l'élève également. Il est donc nécessaire de permettre <sup>18</sup>aux représentations de s'émerger, aux pratiques de se dire et de se nourrir pour se fonder ou se modifier.

Mon expérience en stage l'an dernier dans une classe de CM2 lors de la mise en œuvre d'une séance sur la laïcité m'a permis de cibler mes lacunes à la fois en termes de connaissances et en termes de pratique pédagogique. Comme je l'avais décrit précédemment dans ce dossier, ma séance était loin de transmettre une conception fidèle du principe de la laïcité.

Enfin, m'être exercé à concevoir une séquence pédagogique en prenant en compte mes erreurs lors de mon stage et mes connaissances grâce aux apports théoriques, en sus de quelques lectures parallèles, était très constructif. C'est un exercice difficile, car il impose de réfléchir à chaque étape de la séquence, de segmenter les objectifs généraux en objectifs de séances, et d'anticiper les réponses des élèves. Dans la séquence que je présente dans le cadre de ce dossier, il était difficile de trouver des supports qui permettent de m'aider à introduire la notion des différences singulières et c'est pour cette raison que j'ai dû faire des recherches afin d'essayer d'y remédier. D'ailleurs, à travers ces recherches je me suis rendu compte que le thème de la différence qu'est abordée dans les séquences des sites académiques que j'ai trouvé sont orientées uniquement vers la différence et le respect ou la différence et l'égalité.

Ma posture professionnelle et l'enseignement laïc de la laïcité font l'objet, entre autres, d'une construction professionnelle et identitaire qui demande un temps de maturation, de prise de distance, de recul et d'esprit critique, qui m'engage personnellement et engage aussi ma professionnalité. Il est nécessaire que j'adopte une posture réflexive par apport à ma pratique professionnelle, et ce, tout au long de la vie, car je la considère comme gage d'amélioration, de remédiation et de professionnalisation. Cela me permettra de me former et de m'inscrire dans la construction d'une déontologie du métier et d'une citoyenneté en acte à faire partager aux élèves.

---

18

[http://www.francas.asso.fr/Hub/Portail/FRANCAS\\_PUB.nsf/0/A45048EA7F660721C1257DA4003D9885/\\$File/cam%20307\\_BD.pdf](http://www.francas.asso.fr/Hub/Portail/FRANCAS_PUB.nsf/0/A45048EA7F660721C1257DA4003D9885/$File/cam%20307_BD.pdf)

## Bibliographie / Sitographie :

- Catherine Kintzler « La laïcité en acte pour mieux vivre ensemble », compte rendu (page 21) de la Journée Régionale de la Laïcité, Samedi 25 Janvier 2014 organisée à l'Hôtel de Région -Salle des Délibérations à Lyon.
- Catherine Kintzler, *Qu'est ce que c'est la laïcité ?*, Paris, Vrin, collection philosophiques, 2007, 128p.
- Conférences sur La laïcité, ou partir de zéro - Intervention Internationales de Saint- Denis – le 4 et 5 avril 2009 aux Rencontres Laïques
- Gallagher, Michael-Paul. « Newman, défenseur de la foi », *Études*, vol. tome 414, no. 6, 2011, pp. 785-795.
- <http://laclassedecharlotte.eklablog.com/chien-bleu-de-nadia-a45701638>
- [http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs\\_pedas/valeurs\\_republique/emc\\_valeurs\\_republique\\_tonolo.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs_pedas/valeurs_republique/emc_valeurs_republique_tonolo.pdf)
- <http://www.laicite-republique.org/rapport-de-la-commission-stasi-11.html>
- <http://www.mezetulle.net/article-30525050.html>
- <https://www.franceculture.fr/emissions/la-vignette-13-14/la-vignette-afshin-ghaffarian-danseur-et-choregraphe/>
- [https://www.philocite.eu/blog/wp-content/uploads/2017/11/EChirouter\\_De\\_la\\_difference\\_a\\_legalite.pdf](https://www.philocite.eu/blog/wp-content/uploads/2017/11/EChirouter_De_la_difference_a_legalite.pdf)
- Pena-Ruiz Henri, *PENA-RUIZ Henri, La laïcité. Textes choisis, Paris : Garnier-Flammarion, « Corpus », 2003, 25.*
- Tapuscrit de l'album « le chien bleu » de Nadjar :
- [www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte\\_laicite\\_mai\\_2014.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte_laicite_mai_2014.pdf)
- [www.mezetulle.fr](http://www.mezetulle.fr)

## Annexes :

### Annexe 1 : Extrait de la fiche pédagogique « 1 jour 1actu » - Semaine du 15 au 21 novembre, Milan.



#### Activité 5 JE CONNAIS DES MOTS ABSTRAITS

Entoure les mots abstraits et barre les autres.

respect • école • tolérance • tableau • principe • paix • liberté  
habitant • fraternel • laïcité • influence

Complète les phrases avec les mots suivants :

paix • respect • tolérance • liberté • principes

- 1jour1actu explique la charte de la ..... aux enfants.

- À l'école, je dois faire preuve de ..... et de .....

- Les adultes doivent faire respecter les ..... de la république.

- Le respect permet de vivre en ..... les uns avec les autres.

- En France, j'ai la ..... d'exprimer mes idées, si je respecte les autres et la loi.

#### Activité 6 JE CONNAIS DES SYNONYMES :

Entoure les synonymes du mot respect.

accident • civilité • insulte • estime • racisme • politesse • idée • tolérance

Entoure les mots de la même famille. Barre les intrus, puis retrouve le radical du mot.

respect • rester • respectable • irrespect • retourner • respecter

Le radical est :  respect  retour

#### Activité 7 JE DONNE MON AVIS

Penses-tu que tu fais vivre cette charte sur la laïcité dans ton école ?

Oui, parce que je .....

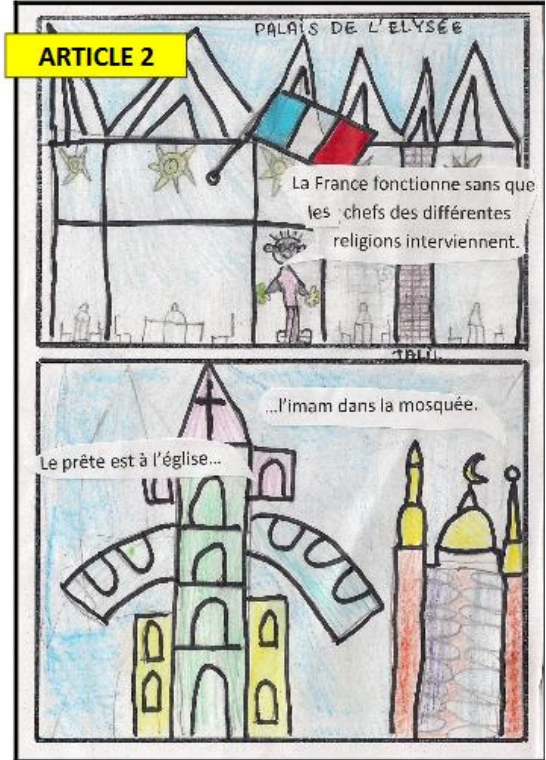
.....  
.....

Voici des arguments pour t'aider, mais choisis ceux que tu appliques :

- Je respecte les autres élèves, même s'ils sont différents.
- Je ne montre pas ma religion à l'école.
- J'étudie toutes les matières.
- Je ne dis pas d'insultes ni de mots racistes.

**Annexe 2 : Deux extraits d'une séquence sur la charte de la laïcité (travaux d'élèves)**

[www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte\\_laicite\\_mai\\_2014.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.vse/IMG/pdf/charte_laicite_mai_2014.pdf)





**Annexe 3** <sup>19</sup> : Extrait d'une ACTION PÉDAGOGIQUE PRÉSENTÉE: «LA LAÏCITÉ AU CYCLE 3» DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EMC ET DANS LA GLOBALITÉ DU PARCOURS CITOYEN .Liaison CM1- CM2- 6°Sébastien BELLET -réfèrent académique Parcours citoyen- Académie de Grenoble (9/12/2016).

UN DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ:  
« C'EST AGIR POUR VIVRE ENSEMBLE »

Tableau la laïcité permet:

- la liberté de conscience
- **Le respect des croyances des autres**
- L'égalité de tous dans les écoles publiques
- **La construction d'une culture commune**

Affiche réalisée d'après réponses du tableau

- **Rédiger sa propre charte de la laïcité**
  - réalisation d'une affiche: « la laïcité c'est quoi pour moi? »
- Professeurs EMC/français



**Annexe 4** <sup>20</sup> : Une caricature extraite d'une séquence proposée en EMC/Histoire Géographie par l'académie de Strasbourg – 2017.

## CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



<sup>19</sup> [http://www.ac-](http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Parcours/Parcours_citoyens/0_la_la%C3%AFcit%C3%A9_au_cycle_3_et_parco)

clermont.fr/fileadmin/user\_upload/Actions\_Educative/Parcours/Parcours\_citoyens/0\_la\_la%C3%AFcit%C3%A9\_au\_cycle\_3\_et\_parco\_urs\_citoyen.pdf

<sup>20</sup> [https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/EMC/14\\_\\_Travailler\\_autour\\_de\\_la\\_charte\\_de\\_la\\_laicite.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/EMC/14__Travailler_autour_de_la_charte_de_la_laicite.pdf)

## Annexe 5 : Règles de débat philosophique<sup>21</sup>

### Consignes du débat réglé en général /

- **Tout le monde a le droit de prendre la parole** dans le débat pour donner son avis. Donc **on parle clairement** pour tout le monde, et pas pour quelques-uns.
- Quand on s'exprime, on veut pouvoir être écouté avec attention. Il est donc **important défaire silence et d'écouter** sans l'interrompre ni se moquer quelqu'un qui s'exprime.
- Chacun a le droit de réagir à ce qu'il entend, **on lève donc le doigt** pour bien montrer qu'on **demande la parole** pour réagir à son tour ensuite...
- On donne en **priorité la parole à ceux qui n'ont pas parlé**, on répartit équitablement la durée des prises de parole entre les différents élèves.

### Consignes spécifiques à la discussion à visée philosophique :

- **Chacun a le droit de dire ce qu'il pense**, même si les autres ne sont pas d'accord. Les idées qu'on exprime devant les autres peuvent changer : on essaye peu à peu au cours de la discussion de se construire une réponse personnelle.
- Pour bien faire comprendre ses idées aux autres, **on essaye de donner des arguments**, des "bonnes raisons" qui justifient ce qui est **dit**. On peut aussi **donner des exemples** pour être plus clair.
- On a le droit quand on parle d'être compris de tout le monde, donc **on écoute attentivement dans le calme les arguments et les idées**, pour pouvoir dire ensuite on est d'accord ou pas avec ce qui a été dit. On **peut toujours demander à quelqu'un de réexpliquer des idées qu'on n'a pas comprises**.
- **On le droit de ne pas être d'accord** avec les idées entendues. Il suffit de demander la parole pour donner ensuite notre avis et dire ensuite pourquoi on n'est pas d'accord avec les arguments qu'on a entendus.
- Tout le monde peut changer d'idées, donc **on a le droit de critiquer les idées, mais pas la personne**. Se moquer de quelqu'un pour une idée dont il peut toujours changer plus tard n'a pas de sens. Quand on n'est pas d'accord, on cherche des arguments pour les dire ensuite.
- C'est à nous de construire notre propre pensée, mais **on a besoin de connaître celle des autres**.
- **Au cours de la discussion**, il est utile d'essayer de trouver une définition commune **des mots importants**.
- **On peut demander la parole quand on veut, mais** on est attentif à ne pas répéter des idées déjà énoncées dans la discussion.

<sup>21</sup> [http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs\\_pedas/valeurs\\_republique/emc\\_valeurs\\_republique\\_tonolo.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs_pedas/valeurs_republique/emc_valeurs_republique_tonolo.pdf)

## Annexe 6 : Répertoire de mots relevés (album : Le chien bleu) lors de la discussion

Répertoire de mots relevés (album : Le chien bleu)

Déroulement de l'histoire	Caractéristiques du chien bleu	Caractéristiques de la maman et de Charlotte
<p>le moment de rencontre fille/chien et chien/parents, Charlotte qui se perd dans la forêt, la panthère et « l'esprit des bois » qui menace la vie des deux personnages, l'acceptation du chien par les parents de Charlotte.</p> <p>2) Les personnages : la couleur du chien, la gentillesse de Charlotte, l'attitude de rejet de la part des parents face à l'animal, le courage du chien bleu, l'attachement de la petite fille au chien.</p>	<p><b>Étrange</b> <b>Bleu</b> <b>Inquiétant</b> <b>Bizarre</b> <b>malade</b></p>	<p><b>Charlotte : gentille, obéissante, désobéissante</b></p> <p><b>La maman : méchante, elle a eu peur, inquiète, méfiante</b></p>

## Annexe 7 : Tableau regroupant l'ensemble des propositions des élèves sur les différents types de différences et de similitudes entre eux

Dans la classe ce qui me différencie de mes camarades c'est	Dans la classe ce que j'ai en commun avec mes camarades c'est
<p><i>Différence de sexe, visage, nez, bouche, couleur de peau, type et couleur de cheveux, handicap physique, handicap mental, les vêtements, la couleur des yeux, la taille, le poids, heureux, triste, pauvre /riche, la couleur de peau, l'âge, la personnalité, le caractère, filles/garçons, grand/ petit, la religion, les origines, le poids, les loisirs, le caractère, les goûts, la forme du visage, les idées,</i></p>	<p><i>Nous sommes tous vivants</i> <i>On se déplace</i> <i>On mange et on boit</i> <i>On dort tous</i> <i>On se lave</i> <i>On a tous des qualités et des défauts</i> <i>On a tous un corps</i> <i>On va tous à l'école</i> <i>On s'habille tous</i></p>



## Annexe 8 : Les différences entre les êtres humains (quelques exemples), première catégorisation.

Différences naturelles	Différences culturelles	Différences sociales et économiques	Autres différences
<i>le sexe / le visage, le nez/ la bouche/ la couleur de peau / type et couleur de cheveux/ /la couleur des yeux, filles/garçons /la forme du visage / la taille : grand/ petit (à l'âge adulte) l'ADN, les empreintes digitales.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les origines (espagnol, algérien, portugais, etc.)</li> <li>-le style vestimentaire</li> <li>-les coutumes</li> <li>-les fêtes</li> <li>-la langue</li> <li>-la cuisine</li> <li>-les loisirs</li> <li>-le sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Salaire</li> <li>-Patrimoine</li> <li>-Revenues de travail</li> <li>Certains ont plusieurs revenus et d'autres en ont pas ou moins</li> <li>-Le logement : locataire/propriétaire</li> <li>-riche / pauvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>handicap physique, handicap mental/ le poids/ heureux, triste /le caractère/ les goûts, la personnalité/ le caractère/ les sentiments/la personnalité, le courage/la peur, célébrer un but ; dessiner, la voix le genre</li> </ul>

## Annexe 9 : exemples possibles de réponses attendues

Il / elle est	Il /elle fait
Exemple : Il est bleu (le chien)----- -----→	Il sauve Charlotte
Réponses possibles : Il est portugais ( Cristiano Ronaldo) Il est petit et roux Elle est anglais (Charlie Chaplin) elle est française	Il célèbre le but en sautant très haut Il a un fort caractère Il a une manière de marcher très spéciale Elle a une voix puissante



[www.youtube.com/watch?v=rzeLynj1GYM](http://www.youtube.com/watch?v=rzeLynj1GYM)

## Annexe 10 : Histoire du danseur iranien « Afshin Ghaffarian »

(Lecture par l'enseignant, puis distribution d'une copie en fin de séance)



Afshin Ghaffarian



Salle de prière d'une école (Iran)

Dans la dépêche AFP du 27 novembre 2009 annonçant la fuite à Paris d'un danseur et opposant iranien, on ne savait trop ce qui était le plus extraordinaire : avoir réussi à fuir ou être danseur au pays des ayatollahs.

Afshin Ghaffarian : *“Effectivement, la danse est interdite en Iran depuis 1979. On n'a pas le droit de bouger son corps sur de la musique. Les seules danses autorisées sont liées à des cérémonies religieuses.”* Ce n'est pas à l'université mais en surfant sur internet qu'il découvre le théâtre physique et la danse .Il mène de front ses études et un travail de création, *Medée*, répété en cachette le soir dans des salles de classe et de prière avec des amis étudiants, grâce à la complicité d'un directeur d'école primaire. Une troupe clandestine, neuf mois de recherches et une seule représentation donnée devant une dizaine de proches dans le désert, en 2007, à l'abri des regards indiscrets de la censure... Les représentations données sont à l'abri du regard.

La censure, Afshin y a goûté dès ses études : *“Pour ma thèse, je voulais danser seulement vêtu d'un slip, .... On m'a prévenu que dans ce cas ma thèse ne serait pas validée. Effectivement, elle ne l'a pas été. Je suis né au milieu des interdictions et des obligations.”* D'où le passage par une troupe underground, Tantalos, et la figure de Médée qui leur permet de faire *“tout ce qui est interdit dans une société islamique : montrer un homme et une femme ensemble sur scène, une femme non voilée*

*Strange but True*, sa deuxième pièce, est un duo pour danseur et musicien. Programmée au festival de Téhéran en mai 2009... trois affiches, jugées pornographiques, sont refusées. Ce qui n'empêche pas un programmateur allemand de voir le spectacle et de l'inviter en octobre au Mülheim an der Ruhr Theater Festival. Afshin reçoit l'invitation d'Allemagne mi-septembre.

*“Lors d’une manifestation, il a été arrêté le 22 juin avec une cinquantaine de manifestants, il vit dix heures enfermé, battu par les bassidjis (les gardiens de la révolution islamique) qui les menacent de mort. L’un d’eux le prévient : “Je vois que tu es artiste, alors je vais te battre artistiquement et tu ne pourras plus jamais te servir de ton corps.” “J’ai eu tellement peur que je n’ai pas senti les coups de bâton... Ils finissent par les relâcher un par un en rase campagne à cinquante kilomètres de Téhéran*

Avec le risque d’être encore arrêté Afshin répond à l’invitation du festival de Mülheim, il demande un visa sans trop y croire : *“Comme je n’ai pas fait mon service militaire, je n’ai pas le droit de sortir d’Iran, alors j’ai dû payer 10 000 euros. Puis j’ai récupéré mon passeport et, en arrivant en Allemagne, j’étais comme dans un film ! On était encadrés par deux officiels iraniens qui nous ont donné de l’argent pour notre “mission”, nous signifiant qu’on représentait le gouvernement. J’ai porté le foulard vert dès mon arrivée. Pour la première fois de ma vie, j’étais dans un pays libre pour faire une performance.*

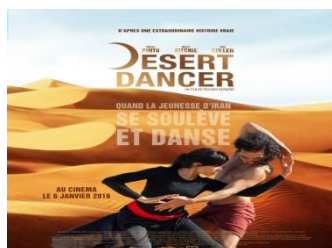
Le 22 octobre, à la fin de la représentation de *Strange but True*, Afshin improvise et crie : *“Liberté pour l’Iran, solidarité avec le peuple iranien”*, fait le V de la victoire d’une main... Les réactions du public, spontanément solidaire, empêchent les deux officiels de l’embarquer et lui permettent de fuir, sans réfléchir ni repasser par son hôtel. Il téléphone à Shahrokh Moshkin Ghalam, acteur pensionnaire à la Comédie-Française, rencontré sur Facebook il y a trois ans. C’est lui qui vient le chercher pour le ramener en train à Paris et l’aider à trouver des aides dans les milieux culturels.

Afshin Ghaffarian : *« A Paris, je suis surpris par l’espace de liberté qui existe jusque dans l’air, un truc imperceptible que je ressens pour la première fois de ma vie. Je veux pouvoir continuer mon travail artistique ici et, à la fin de l’histoire, je serai victorieux : j’ai gagné ma liberté avec la danse, qui est une arme. Aussi longtemps que je pourrai danser, je serai du côté de la protestation. »*

---

**<sup>22</sup>Son style de danse :** *« Afshin Ghaffarian nous invite au voyage à travers le temps et l’espace, dans un monde conflictuel où sa lutte avec les entités symboliques que sont la Terre, l’Eau, le Feu et l’Air récite l’origine de l’être et sa perte, le souffle vital et son anéantissement, la formation du langage et sa dissolution. Sous la forme d’un récit initiatique, le monde dansé d’Afshin révèle la naissance originelle de l’homme dans la nuit des temps. Son corps, celui d’un faune élastique, et sa voix déjà fissurée se métamorphosent selon le cycle de la vie – inerte amorphe gémissant, vacillant debout marchant, souffrant se crispant courant, chantant parlant criant – pour danser enfin, lutter, chavirer, et ramper jusqu’à la porte. » Leyli Daryoush, dramaturge*

Affiche du film relatant l’histoire du danseur



:

<sup>22</sup> <https://www.franceculture.fr/emissions/la-vignette-13-14/la-vignette-afshin-ghaffarian-danseur-et-choregraphe>